

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-8

PARKES

-

Concertation préalable
du 11 septembre 2023 au 07
novembre 2023

Valérie TROMMETTER et Luc MARTIN,
garant.e.s désigné.e.s par la CNDP

-

Date de remise du rapport, le 06 décembre 2023



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation	3
Les principales demandes de précisions et recommandations du/de la garant.e	4
Introduction	6
Le projet objet de la concertation	6
La saisine de la CNDP	8
Garantir le droit à l'information et à la participation	9
Le travail préparatoire des garant.e.s	10
Les résultats de l'étude de contexte	10
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	11
Avis sur le déroulement de la concertation	17
Le droit à l'information a-t-il été effectif ?	17
Le droit à la participation a-t-il été effectif ?	19
Synthèse des arguments exprimés	22
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	22
Évolution du projet résultant de la concertation	36
Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme	37
Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées	37
Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	38
Liste des annexes	40

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 06 décembre 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du projet pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au projet (art. R121-23 du Code de l'Environnement) : <http://concertation-projet-parkes.fr/>.

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission nationale du débat public.

Le responsable du projet publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP par ses soins (art. R.121-24 du Code de l'Environnement).

Synthèse pour les décideurs et pour le public

La concertation préalable a porté sur le projet de création d'une unité préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation de déchets de polyéthylène téréphtalate (PET) aujourd'hui non valorisés, sur la friche industrielle de l'ancienne Cokerie de Carling, au sein de la plateforme industrielle Chemosis de Carling/Saint-Avold.

Les enseignements clefs de la concertation

La concertation préalable s'est déroulée dans de bonnes conditions et le dispositif a offert des modalités variées pour garantir la participation des publics. En effet 10 temps forts ont été proposés pendant 8 semaines, alternant des réunions, des débats mobiles et des ateliers thématiques.

Même s'il y a eu une large information sur la tenue de la concertation préalable et le projet (300 dossiers de concertation, 1 200 synthèses du dossier (dont 200 en allemand), 17 500 flyers d'information avec carte T, 200 affiches) et de forte retombées médiatiques, la participation du public peut être qualifiée de modérée (350 personnes ont participé aux événements, 50 contributions ont été déposées et 7 cahiers d'acteurs ont été rédigés).

Les différents publics qui ont participé à la concertation préalable du projet PARKES n'ont pas montré d'opposition au projet mais ont exprimé une grande envie de découvrir les différentes facettes du projet notamment son impact sur l'emploi. Des inquiétudes liées, aux impacts environnementaux notamment sur les prélèvements de l'eau et les rejets aqueux, à l'augmentation du trafic routier et aux nuisances olfactives, ont émergées.

Des demandes de précisions ont été formulées et transmises au porteur du projet. Celles-ci ont notamment porté sur des sujets inhérents aux déchets entrants, à l'emploi, à la formation et à la mobilité du personnel ainsi que sur les impacts environnementaux. Il s'agit notamment :

Sur les déchets entrants :

- Détailler les actions avec les fournisseurs des déchets pour optimiser la qualité du tri en amont et réduire de fait l'acheminement de déchets non exploitables au sein des usines,
- Détailler les actions afin de réduire le périmètre de collecte des déchets et limiter le bilan carbone du transport,
- Détailler les actions afin de réduire la présence de déchets susceptibles de générer des odeurs au sein des usines,

Sur l'emploi, la formation et la mobilité du personnel :

- Détailler les actions pratiques pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale tant pour la phase travaux que pour la phase d'exploitation des deux usines,
- Détailler les actions pratiques de partenariats avec les filières de formations professionnelles et l'Université de Lorraine pour favoriser la formation aux emplois générés par les deux usines,
- Détailler les actions pour améliorer les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel,
- Détailler les actions visant à proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes travaillant sur le territoire de s'y loger ou de faciliter leur recherche de logement,
- En sus des exigences réglementaires, détailler les outils de participation aux frais de transport du personnel,
- En concertation avec les autres industriels de la zone, détailler les actions en termes de mobilité (navettes de transport du personnel, covoiturage...) et de services pour la garde des enfants,

Précisions sur les impacts environnementaux :

- Réaliser une étude sur la possibilité d'un acheminement multimodal pour les approvisionnements les plus lointains tels que la Ruhr en Allemagne, et notamment d'un acheminement par voie fluviale, ou par voie ferroviaire,
- Réaliser une étude sur la faisabilité d'une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement en partie Sud du projet qui serait favorable à la biodiversité et qui constituerait un corridor paysager et de déplacement de la faune,
- Approfondir la nature des rejets aqueux du procédé afin de déterminer les caractéristiques des traitements à réaliser pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur,
- Détailler le calcul de la valeur de CO₂ évité par le projet en intégrant l'impact du recours aux moyens de transport alternatifs utilisant la voie ferroviaire ou la voie navigable,
- Réaliser une étude de faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs et sur les ombrières des places de stationnement.

Les principales demandes de précisions et recommandations du.de la garant.e

Le tableau ci-dessous présente de manière très synthétique et par sujet les principales demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Ces demandes de précisions et recommandations des garant.e.s sont détaillées dans la dernière partie du présent rapport. Le responsable du projet, lorsqu'il va publier sa réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, est invité à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis au maître d'ouvrage afin qu'il puisse répondre se trouve en annexe de ce bilan.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse

1. Qualité du tri amont des déchets entrants

2 Réduction du périmètre de collecte des déchets entrants

3. Réduction des déchets odorants entrants

4. Actions visant à faciliter l'accès à l'emploi aux personnes du territoire

5. Partenariats déployés avec le monde de la formation

6. Actions d'amélioration des conditions de travail du personnel (avantages financiers et matériels, aides au logement, frais de transport...)

7. Mutualisation des moyens de transport du personnel et des services de garde d'enfants

8. Etude sur les moyens d'acheminement multimodal des matières entrantes et sortantes

9. Préservation de la zone sud du site du projet

10. Etude d'impact des rejets aqueux sur le milieu naturel

11. Détail du bilan carbone du projet

12. Pose de panneaux photovoltaïques

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. Poursuite des échanges avec le public via le site internet

2. Rédaction d'un journal de bord du projet

3. Diffusion régulière des études (impacts, dangers...)

4. Organisation d'une réunion avant l'enquête publique

5. Information en phase chantier

Introduction

Le projet objet de la concertation

- **Objectifs du projet selon le porteur de projet**

Le projet doit permettre la création d'une unité préparation de matières plastiques et d'une unité de recyclage par dépolymérisation de déchets de polyéthylène téréphtalate (PET) aujourd'hui non valorisés. Il contribuerait plus largement à la réduction des déchets plastiques et s'inscrirait ainsi dans les objectifs nationaux et régionaux en matière de gestion des déchets.

- **Responsable du projet et décideurs impliqués**

Groupement composé des sociétés SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric

- **Carte du projet ou plan de situation**

Le projet prévoit de s'implanter sur la friche industrielle de l'ancienne Cokerie de Carling, au sein de la plateforme industrielle Chemiesis de Carling/Saint-Avold, créée en 1947. Cette plateforme après avoir connu une histoire liée à l'extraction du charbon et à la pétrochimie, est en pleine reconversion vers des activités de chimie à forte valeur ajoutée, l'énergie et les matériaux innovants. Elle héberge actuellement de nombreux industriels, emploie 1 500 salariés directs, génère 3 500 emplois induits et propose une large offre d'infrastructures et de services qui peuvent être mutualisés.

Cette plateforme se trouve à proximité de la frontière allemande dans une zone de chalandise importante pour les matières plastiques.



Localisation du site d'implantation au sein des communes environnantes



Vue aérienne du site d'implantation (au premier plan à gauche), au sein de la plateforme Chemiesis

- **Caractéristiques du projet et alternatives mises au débat**

Le projet est composé de 2 usines distinctes :

- ✓ Une usine de préparation de 145 000 tonnes par an de matières plastiques issues de différentes sources de déchets. Ces déchets seront ensuite recyclés par un procédé chimique (qui alimentera l'usine de recyclage moléculaire ou par un procédé mécanique),
- ✓ Une usine de recyclage moléculaire de polytéréphtalate d'éthylène (PET) par dépolymérisation à hauteur de 70 000 tonnes par an. Le PET ainsi recyclé est principalement destiné à l'industrie alimentaire.

Ces deux usines sont prévues pour une durée d'exploitation minimale de 20 ans et n'auront pas les mêmes exploitants.

Outre une présentation du lieu de la plateforme Chemiesis et de ses atouts par rapport à d'autres sites prospectés, il n'y a pas de réelle alternative technique envisagée par le porteur du projet.

L'absence de réalisation du projet impliquera que les déchets plastiques continueront à être dirigés vers des installations de stockage ou vers des unités d'incinération.

- **Coût**

Le montant de cet investissement est évalué à 440 millions d'euros hors taxes.

Dans le cadre de l'appel à projet de l'ADEME « solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux », une aide de 50 millions d'euros a été demandée, dont 20 millions d'euros de subventions régionales.

La recherche de potentielles subventions complémentaires est en cours auprès des différents partenaires institutionnels et des programmes de subventions publiques nationales et régionales susceptibles de participer au financement du projet.

- **Contexte du projet**

Le projet s'inscrit dans le cadre des réglementations européenne et nationale, notamment la Directive UE 2018/8522 qui vise à limiter la production de déchets d'emballage, à promouvoir la réutilisation, le recyclage et d'autres formes de valorisation plutôt que l'élimination, ainsi que la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) qui impose la fin de la mise sur le marché des emballages jetables à usage unique d'ici 2040 avec l'objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici 2025 et l'objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables.

En outre, le projet participe à la revalorisation des friches industrielles du territoire et répond à l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit dans la loi climat et résilience du 22 août 2021 en développant une activité tournée vers la transition écologique sur des fonciers fortement impactés par une activité minière historique.

- **Calendrier du projet et de la mise en service envisagée**

- ✓ Concertation préalable : 2^{ème} semestre 2023
- ✓ Dépôt des demandes d'autorisations (permis de construire, évaluation environnementale) : 1^{er} trimestre 2024
- ✓ Enquête publique : 2^{ème} semestre 2024
- ✓ Obtention du permis de Construire et des arrêtés préfectoraux d'autorisation : 4^{ème} trimestre 2024
- ✓ Démarrage du chantier : 1^{er} trimestre 2025
- ✓ Mise en service : 2027

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

Le porteur du projet a volontairement saisi la CNDP alors que le projet est en-dessous des seuils l'y contraignant. Néanmoins s'il n'avait pas saisi la CNDP, alors il aurait dû demander la nomination d'un garant. Dans le cas d'une saisine, c'est bien la commission nationale du débat public qui définit les modalités d'information et de participation, et qui valide le dossier de concertation.

Le processus participatif se situe au commencement de la procédure lorsque toutes les options sont encore ouvertes bien qu'il n'y ait qu'un seul scénario présenté au public.

- **Décision d'organiser une concertation**

Lors de la séance plénière du 5 avril 2023, la CNPD a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-9 du Code de l'Environnement et a désigné Madame Valérie TROMMETTER et Monsieur Luc MARTIN comme garant.e.s de la concertation, considérant que le projet PARKES comporte des impacts très significatifs sur l'environnement local et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission du/ de la garant.e qui se trouve en annexe de ce bilan.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs :

- à la réponse sur les besoins auxquels répond le projet et les alternatives possibles,
- aux explications du procédé de recyclage et à ses incidences, notamment quant à l'approvisionnement des déchets et quant à ceux qui seront remis sur le marché,
- aux précisions apportées sur les enjeux liés au transport (mode d'approvisionnement, nombre de camions, autres moyens),
- à la réorganisation industrielle du territoire, ce dernier étant en grande mutation, et les enjeux socio-économiques qui en résultent (emplois créés/détruits et localisation, formation, retombées sur le territoire),
- à la présentation du risque industriel,
- à la question de la pertinence du projet vis-à-vis des impératifs de réduction des déchets et des réglementations européenne et nationale, notamment la Directive UE 2018/852 qui vise à limiter la production de déchets d'emballage,
- à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés.

Dans le cadre d'une concertation préalable telle que définie dans l'article L. 121-8 du Code de l'Environnement, les modalités de concertation sont définies par la Commission nationale du débat public. Suite à la concertation préalable, l'information et la participation du public doit se poursuivre jusqu'à l'enquête publique, également sous l'égide d'un ou deux garants désignés par la CNDP.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Les résultats de l'étude de contexte

Après avoir été sollicités par les garant.e.s, des représentants de toutes les typologies d'acteurs présents sur le territoire ont participé à des entretiens visant à identifier les thèmes à porter au débat et à élaborer les modalités de la concertation préalable. Ont ainsi été rencontrés :

- Les services de l'Etat : Préfecture de Moselle, Sous-Préfecture de Forbach, DREAL Grand Est,
- La Communauté de Communes de Saint-Avold Synergies, les communes de Saint-Avold et de l'Hôpital,
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- L'Etablissement Public Foncier du Grand-Est (EPFGE) qui est chargé de la dépollution du site du projet,
- Les associations de protection de l'environnement et du cadre de vie (Lorraine Nature Environnement, ADELPA, Air Vigilance, GECNAL, The Shifters, Zero Waste France, APON, APEL 57, Club des anciens de la plateforme de Carling, Syndicat des apiculteurs de Saint-Avold et environs, Association pour l'amélioration du cadre de vie du quartier Arcadia),
- Les représentants de l'association des industriels de la plateforme de Carling-Saint-Avold (AIPCSA) et les syndicats professionnels des sociétés Totalenergies, Arkema et Gazelenergie,
- Les représentants du groupe local Moselle Est d'Europe Ecologie les Verts,
- Les acteurs du monde économique (Pôle Emploi, UIMM) et de la formation (IUT de Chimie à Saint-Avold),
- Les institutions transfrontalières et les voisins allemands dont notamment, l'Eurodistrict SaarMoselle, le Regionalverband Saarbrücken, le Consul de France à Saarbrück et le ministère de l'environnement du Land de Sarre,
- les garants du projet EASTMANN, projet développant la même technologie de recyclage du PET qui devrait s'implanter à Port-Jérôme (76) et dont la concertation préalable s'est déroulée fin 2022,
- le Directeur Général de la société CARBIOS qui a porté à l'enquête publique début 2023 un projet d'exploitation d'une usine de recyclage de déchets de PET par un procédé enzymatique à Longlaville en Meurthe et Moselle (54).

Tous ces acteurs ont partagé sur leur connaissance du projet et du contexte local.

Concernant le projet, la plupart des acteurs nous ont indiqué qu'ils n'avaient pas rencontré le Maître d'Ouvrage et que leur connaissance restait limitée à l'article paru dans la presse au mois de février 2023. En outre, ils ne connaissent pas très bien les dispositifs participatifs et ont demandé de leur expliquer les objectifs et la place de la concertation préalable dans les procédures de création des nouveaux projets.

Il ressort également de ces entretiens que le secteur est sinistré tant d'un point de vue du déclin économique que d'un point de vue des impacts environnementaux liés aux activités qui se sont succédées depuis plusieurs décennies : exploitation du charbon puis de la pétrochimie.

Tous les acteurs s'entendent également sur le fait qu'ils ne connaissent pas d'opposition locale à ce projet et que les habitants participent peu aux événements locaux qui leur sont proposés. Même la venue d'un prix Nobel à Saint-Avoid n'avait pas attiré grand monde... Eventuellement, les habitants des communes les plus proches et implantées sous les vents dominants pourraient se sentir plus concernés et participer à la concertation, comme ceci est déjà le cas lors des enquêtes publiques :

- En France : communes de Carling et de l'Hôpital essentiellement,
- En Allemagne : à moins de 2 km, les communes de Großrosseln et de Völklingen qui regroupent à elles deux 47 000 habitants.

Outre les enjeux environnementaux liés au voisinage du site du projet, beaucoup d'acteurs apprécient que de tels projets industriels voient le jour localement et qu'ils génèrent des emplois. Cependant, notre attention a plusieurs fois été attirée sur les compétences des métiers qui seront recherchés (tuyauteurs, soudeurs, chimistes, automaticiens...), leur absence dans le bassin d'emploi et sur les « gros » projets en Allemagne qui vont également les attirer et faire monter les niveaux des salaires. Un des gros enjeux sera donc la formation et la garantie d'avoir du personnel compétent dans les différents corps de métier !

Ainsi les publics concernés sont majoritairement les riverains (habitants et travailleurs sur la plateforme), les associations et les représentants du milieu scolaire et professionnel (établissements scolaires et organisme de formation pour adultes).

Les principales thématiques et enjeux qu'il nous a paru souhaitable de soumettre à la concertation étaient les suivants :

- présentation des différents types de plastiques et de leurs filières de recyclage,
- analyse du cycle de vie du PET et comparaison avec celui des emballages en verre,
- origines, modes de transports des déchets entrants et des produits finis et itinéraires empruntés, sachant que le porteur du projet pense recourir au démarrage du projet à une solution 100% routière,
- marché de l'emploi et de la formation pour disposer de personnel compétent dans les différents corps de métiers tant pendant la phase des travaux que pendant celle de l'exploitation des 2 usines,
- offre de mutualisation des services proposés par la plate-forme Chemesis,
- dépollution du site du projet, propriété et coût du terrain,
- de manière générale, présentation de tous les impacts environnementaux du projet et des risques liés au statut Seveso des usines.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

En amont de la concertation préalable, de nombreuses réunions se sont tenues entre la société SUEZ, représentant du groupement, son assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisé en dispositifs participatifs, et les garant.e.s. Ces réunions se sont déroulées dans de bonnes conditions ; le porteur du projet étant à l'écoute des garant.e.s et de leurs propositions et ayant apporté des réponses aux questions posées.

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation**

Dossier de concertation et sa synthèse

A la lecture de la première version du dossier de la concertation transmis aux garants le 30 mai 2023, ces derniers ont demandé au porteur du projet de :

- rendre lisible les figures, les tableaux et photographies en augmentant leur taille,
- détailler la description du projet qui était trop succincte et y ajouter un plan de masse détaillé,
- compléter le chapitre de présentation des enjeux environnementaux en ne se limitant pas à un simple rappel de la réglementation applicable au territoire national mais en y présentant les différents impacts environnementaux du projet tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif, en évoquant la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »,
- mettre à disposition les documents publics concernant la dépollution du site :
 - le plan de gestion,
 - les modalités des travaux de dépollution à réaliser, définis par l'arrêté préfectoral du 16 juin 2021,
 - les conventions signées avec la Communauté de communes de Saint-Avoid Synergie présentant le montage financier lié à la maîtrise foncière du terrain du projet,
- mettre à disposition le calcul du bilan carbone du projet en complément du chiffre énoncé.

Après relecture de la seconde version du dossier, les garants ont noté une nette amélioration de la qualité du dossier de la concertation même si les enjeux environnementaux auraient pu être mieux structurés et plus détaillés en l'état de connaissance du projet. Le porteur du projet a convenu de mettre à disposition les documents demandés sur le site internet de la concertation préalable afin de ne pas alourdir le dossier. Il s'est également engagé à mettre en ligne les documents qui pourraient arriver à maturité en cours de concertation.

Calendrier

La durée proposée pour la concertation préalable est de 8 semaines, du 11 septembre au 7 novembre 2023 inclus. Elle intègre les vacances de la Toussaint. Une durée plus longue ne semble pas nécessaire étant donné la faible mobilisation locale du public escomptée, les avis cohérents sur le projet et le nombre assez conséquent d'évènements qui sera organisé.

Durant la concertation, il a été proposé que les temps d'échanges avec le public soient soutenus et planifiés à un rythme d'environ 2 évènements par semaine en évitant les lundis et les vendredis qui sont peu propices.

La réunion de restitution a été programmée le 26 octobre afin de laisser au public une dizaine de jours pour déposer des observations supplémentaires avant la clôture de la concertation fixée le 7 novembre 2023.

Périmètre de la concertation

Le projet comprend 2 périmètres différents :

- Le périmètre d'implantation du projet sur les communes de Saint-Avold et de L'Hôpital, au sein de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie qui compte 41 communes et environ 53 000 habitants,
- Le périmètre de l'origine géographique des déchets (*a priori* 50% Allemagne, 30% France, 20% Belgique et Angleterre).

Au regard de ces périmètres, il a été proposé que le périmètre de la concertation soit composé du territoire du Warndt-Naborien (90 communes, 126 000 habitants) qui comprend :

- La Communauté de communes Saint-Avold Synergie (CASAS) - 41 communes, 53 000 habitants,
- A l'Est, la Communauté de communes de Freyming-Merlebach - 11 communes, 31 000 habitants,
- Au Nord-Ouest, la Communauté de communes du Warndt – 5 communes, 18 000 habitants,
- A l'Ouest, la Communauté de communes du District Urbain de Faulquemont – 33 communes, 24 000 habitants.

Il est à noter que ceci concerne le périmètre de la concertation préalable, qui est un processus réglementaire français d'information du public, mais que les voisins allemands seront aussi associés à la concertation via les moyens d'information et de participation détaillés ci-après.

Modalités envisagées d'information et de mobilisation des publics

Les garants ont proposé les modalités suivantes d'information et de mobilisation des publics :

- Publication de 2 annonces légales dans la presse locale (Le Républicain Lorrain, Les Tablettes Lorraines),
- Information presse en français et en allemand pour annoncer le lancement de la concertation et conférences pour rappeler les temps d'échanges avec le public,
- Conférence de presse à Saint-Avold en conviant les médias locaux et régionaux,
- Affichage réglementaire dans les mairies du périmètre de la concertation,
- Ouverture d'un site internet de la concertation préalable en langue française et traduit en allemand,
- Pose d'affiches « grand public » (taille 40*60 cm) dans les commerces et les lieux publics du périmètre de la concertation,
- Mise à disposition du dossier de la concertation et de sa synthèse (3-4 pages) en langue française (et traduits en allemand) sur le site internet de la concertation et dans les mairies du périmètre de la concertation,
- Elaboration et distribution d'un kit de communication annonçant la tenue d'une concertation préalable dans les mairies du périmètre de la concertation, aux associations locales et au Ministère allemand du Land de la Sarre (traduit en allemand dans ce cas) pour relayer les temps de concertation (application PanneauPocket ou IntraMuros, bulletins municipaux, bulletin d'information Chemiesis...),

- Diffusion d'un flyer d'information A5 avec carte T (distribution dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling et de ceux des quartiers les plus proches de Freyming-Merlebach et de Creutzwald),
- Pose permanente de kakémonos de présentation du projet en mairie de Saint-Avold et de l'Hôpital,
- Pose temporaire de kakémonos de présentation du projet à l'IUT de Chimie de Saint-Avold, à la cantine de la plate-forme Chemiesis (1 semaine) et sur les sites des temps d'échange (dont 1 lot de kakémonos traduits en allemand),
- Relais de toutes les actualités de la concertation sur les principaux réseaux sociaux,
- Organisation de temps de rencontres et d'échanges avec le public répartis tout au long de la concertation.

Modalités envisagées de participation du public

Concernant la participation du public, les garants ont proposé la mise en œuvre des moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre papier dans les mairies de Saint-Avold, l'Hôpital et Carling,
- Mise à disposition d'un registre papier dans les mairies allemandes des communes de Großrosseln et de Völklingen,
- Mise à disposition d'une rubrique participative sur le site internet de la concertation préalable,
- Mise à disposition d'un modèle de cahier d'acteurs sur le site internet de la concertation préalable,
- Usage de la carte T du flyer d'information, par distribution dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling et de ceux des quartiers les plus proches de Freyming-Merlebach et de Creutzwald,
- Questionnaires papier pour les débats mobiles (dont certains traduits en allemand),
- Organisation de temps d'échanges répartis tout au long de la durée de la concertation :

Type d'évènement	Objectifs
Réunion publique d'ouverture <i>A filmer pour mettre sur le site internet de la concertation</i>	Présenter le projet et désamorcer les questions Présenter la concertation préalable
Réunion de présentation (cible public étudiants et enseignants en chimie et en génie des matériaux)	Echanger avec le public dans la salle
Réunion thématique « Objectif zéro plastique : Comment sortir du plastique ? »	Débattre avec différents experts (Zéro Waste, ADEME, Région Grand Est, industriels, universitaires...) autour de solutions pour réduire la production et la consommation de plastique (réemploi, gestes de tri, recyclage, bioplastique)
Atelier thématique sur les questions d'emploi et de formation	Croiser le regard du territoire avec celui des professionnels (IUT Saint-Avold, Lycée technologie et professionnel Charles Jully, AFPA, IUMM, France Chimie, Pôle Emploi...)
Atelier thématique sur les questions d'enjeux environnementaux portant sur la dépollution du site, le bilan carbone et les modes de transport ¹	Croiser le regard du territoire avec celui des professionnels (EPFGE, DREAL, industriels, CASAS...)
3 débats mobiles (dont 1 en Allemagne)	Stands de présentation du projet avec kakémonos Information sur les outils de participation pendant la concertation préalable (invitation aux temps d'échange) Distribution de flyer d'information avec carte T et de la synthèse du dossier de concertation Recueil des avis (questionnaires)
Réunion publique de restitution <i>A filmer pour mettre sur le site internet de la concertation</i>	Présentation des principaux cahiers d'acteurs (par leurs rédacteurs) Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la concertation préalable Présentation des premiers enseignements de la concertation préalable par les porteurs du projet Information sur l'état d'avancement du projet et les suites qui seront données à la concertation Echanger avec le public dans la salle

Pour les réunions d'ouverture et de restitution, des personnes bilingues de SUEZ seront présentes dans la salle pour échanger, le cas échéant, en langue allemande avec le public. Néanmoins, s'il s'avère que le public allemand est nombreux à participer aux réunions et se montre intéressé et curieux du projet, les garants ont demandé au porteur du projet que :

- Les supports des présentations soient traduits en allemand et rapidement mis à disposition sur le site internet de la concertation (5 jours maximum),
- Une réunion supplémentaire de présentation du projet soit réalisée en Allemagne si le besoin s'en fait sentir,
- La réunion de restitution soit traduite simultanément en allemand.

¹ En cas de demande du public, un atelier thématique complémentaire pourra être organisé pour aborder les autres aspects environnementaux du projet PARKES

- **La prise en compte des recommandations par le/la responsable du projet**

Les prescriptions formulées par les garants ont été communiquées au porteur du projet et lui ont été explicitées. Il les a intégralement prises en compte tout comme les compléments demandés par la CNDP lors de la séance plénière du 5 juillet 2023 à savoir :

- l'enregistrement des réunions publiques et leur diffusion sur le site internet de la concertation,
- la publication de comptes-rendus traduits en allemand sur le site internet de la concertation,
- une réunion publique de présentation du projet en Allemagne et traduite en allemand au cas où le public allemand se montrerait nombreux et intéressé par le sujet lors de la réunion d'ouverture ou lors des débats mobiles,
- un atelier supplémentaire portant sur les enjeux environnementaux et les risques industriels.

Les temps d'échanges organisés avec le public ont finalement été les suivants :

CALENDRIER DES TEMPS D'ÉCHANGE



Les garants ont demandé à disposer des verbatims de toutes les réunions ainsi que des conclusions des ateliers publics.

Le dispositif de concertation :

200 affiches

33 encarts presse, 4 émissions télévisée, 2 émissions radio

20 kakémonos (5 jeux de 4 panneaux, dont 1 jeu en allemand)

17 500 flyer d'information avec carte T

5 registres papiers (mairies de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling en France, Großrosseln et Völklingen en Allemagne)

3 réunions publiques dont 1 réunion ciblée pour un public d'étudiants (IUT)

6 autres rencontres publiques (1 réunion thématique, 3 ateliers thématiques, 3 débats mobiles dont un débat en Allemagne)

1 site Internet (plateforme) traduit en allemand

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, il s'impose à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Le droit à l'information a-t-il été effectif ?

Pendant la concertation préalable, les documents mis à disposition du public étaient les suivants :

- Le dossier de la concertation (64 pages), qui contenait des chapitres descriptifs sur les porteurs du projet, le contexte réglementaire, le projet, les solutions alternatives (y compris « l'option zéro » consistant à ne pas réaliser le projet) ainsi que les enjeux environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire,
- Une synthèse en 8 pages visant à toucher un public qui désirait disposer uniquement des informations les plus essentielles,
- Quatre kakémonos présentant succinctement le projet, les porteurs du projet, le calendrier prévisionnel du projet, l'origine des déchets concernés, la concertation préalable,
- Un site internet dédié à la concertation préalable traduit en langue allemande et présentant le projet, les enjeux, les documents disponibles, la concertation préalable et les modalités de participation.

Tous ces documents ont été traduits en allemand.



Kakémonos (en langues française et allemande)

Le dossier de la concertation et la synthèse ont été mis à la disposition du public dans les mairies du périmètre de la concertation ainsi que lors de chaque événement public. Un nombre de 300 exemplaires du dossier de la concertation et de 1 200 exemplaires de la synthèse ont été diffusés pendant la concertation. Ces documents étaient également téléchargeables sur le site internet de la concertation préalable (589 téléchargements enregistrés).

Les kakémonos ont également été déployés lors de chaque événement public.

Les garants considèrent que ces documents étaient compréhensibles et accessibles, que les informations qu'ils contenaient étaient claires et complètes et que le délai de publication était suffisant pour que le public puisse en prendre connaissance.

Lors des événements publics, la présentation du projet et de la thématique abordée a été réalisée avec des supports visuels (Powerpoint) dont le contenu et la mise en forme avait au préalable été transmis aux garants. Les garants considèrent que ces supports et les comptes-rendus qui ont été rédigés et publiés sur le site internet de la concertation préalable étaient de bonne qualité, complète et transparente.

En outre, pour ne pas alourdir le dossier de la concertation, le porteur du projet a publié sur le site internet de la concertation, dès son ouverture et à la demande des garants, plusieurs documents téléchargeables pour répondre plus précisément à certaines questions du public :

- Concernant la dépollution du terrain : l'arrêté préfectoral du 16 juin 2021 sur les modalités de remise en état du site de l'ancienne Cokerie, la convention de projet entre l'EPFGE et la CASAS daté du 17 décembre 2021 et portant sur la reconversion de la Cokerie et ses 2 avenants du 14 mars 2022 et du 16 mars 2023,
- Concernant les déchets : Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets du Grand Est daté d'octobre 2019,
- Concernant le regard des services instructeurs sur les dossiers des maîtres d'ouvrage : Le document de base et le document complémentaires intitulés « Points de vue de la MRAE » de juillet 2023 (qui sont des référentiels à vocation pédagogique pour les porteurs de plans-programmes ou de projets dans l'élaboration de leurs évaluations environnementales). Le 2^{ème} document comporte notamment un chapitre spécifique sur la protection des nappes dans les plans et projets aux abords de la plateforme chimique de Carling.

En complément, en cours de concertation, afin de répondre plus précisément à certaines questions du public, les garants ont demandé au porteur du projet de rédiger des notes complémentaires qui ont été publiées sur le site internet de la concertation préalable. Ces notes ont porté sur :

- les technologies de recyclage du plastique (7 pages),
- une synthèse sur l'analyse du cycle de vie du projet (6 pages). A ce stade du projet, les garants estiment que ce document est incomplet et qu'il devra être complété lors de la Phase de « concertation continue ».

Les garants considèrent que ces notes étaient de bonne qualité et répondaient correctement aux questions du public.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que l'information a été claire, transparente, complète, que tous les publics y ont eu accès et que le droit à l'information du public a été effectif.

Le droit à la participation a-t-il été effectif ?

La réponse à cette question nécessite de réaliser un bilan critique des outils de mobilisation et des outils participatifs utilisés et du respect des grands principes de la participation.

Concernant la **mobilisation du public**, toutes les modalités qui avaient été demandées par les garants ont été appliquées. Le porteur du projet les a même complétées de sa propre initiative notamment par la pose permanente de kakémonos de présentation du projet en mairie de Carling, par la pose de kakémonos traduits en langue allemande lors de la réunion de lancement, par la pose de kakémonos lors de la journée Portes Ouvertes à la centrale Émile Huchet le 30 septembre 2023 (1 800 personnes présentes) et par la mise à disposition de la documentation relative à la concertation préalable (synthèse, dossier et flyer) à la cantine de la plateforme Chemesis.

Pendant les 8 semaines de la concertation préalable (dont 6 semaines en-dehors des vacances scolaires), un nombre de quatre réunions publiques, de trois ateliers thématiques et de trois débats mobiles à la rencontre du public de proximité ont été organisés. Dans le même temps, 300 exemplaires du dossier de la concertation, 1 000 exemplaires de sa synthèse en langue française et 200 exemplaires en allemand ont été distribués. 17 500 flyer d'information avec carte T ont également été déposés dans les boîtes aux lettres des habitants des communes de Saint-Avold, L'Hôpital, Carling et de ceux des quartiers les plus proches de Freyming-Merlebach et de Creutzwald.

Les dates et les lieux des différentes rencontres ont été communiqués lors de la conférence de presse du mardi 12 septembre 2023 et dans les diverses retombées médiatiques diffusées tout au long de la concertation et sur le site internet de la concertation. Ils ont ensuite été rappelés lors de chaque événement public.

Malgré ce large éventail d'outils de mobilisation du public, les garants n'ont pu que constater une participation relativement modérée et irrégulière du public lors des événements publics comme l'atteste les données ci-dessous :

Evènements	Nombre de participants
Réunion publique d'ouverture	25-30
Réunion de présentation à l'IUT	200
Réunion thématique « Objectif zéro plastique : Comment sortir du plastique ? »	10
Atelier Emploi et formation	25-30
Atelier Enjeux environnementaux	15
Atelier Risques industriels	30
Réunion publique de clôture	50
Débats mobiles	non comptabilisé



Réunion publique à l'IUT



Réunion publique de restitution



Débat mobile à Creutzwald



Débat mobile à Völklingen

Deux points méritent néanmoins d'être précisés :

- Lors de la réunion de présentation du projet le 20 septembre 2023 à l'IUT de Saint-Avoid, pendant les horaires de cours, le public était principalement composé des 200 étudiants en chimie et en génie des matériaux des trois promotions. Cette réunion a donné lieu à près de 30 interventions du public qui avaient au préalable fait l'objet de réflexions avec les enseignants,
- Côté public allemand, il n'y a eu aucune question posée en allemand lors des temps d'échange et aucune question ou contribution n'a été déposée en allemand sur le site internet ou sur les

registres papier. En conséquence, aucune réunion de présentation du projet n'a été organisée en Allemagne et la réunion de restitution n'a pas été traduite en allemand.

Deux à trois personnes représentant la direction de PARKES étaient présentes à tous les événements publics et accessibles tout au long de la concertation.

Le site internet de la concertation préalable a quant à lui enregistré 1 600 visiteurs uniques, 589 téléchargements, 5 400 pages vues et a été alimenté par le dépôt de 50 contributions du public (dont 10 coupons T) et de 7 cahiers d'acteurs. Ce nombre est relativement restreint vu la population informée de la concertation préalable (17 500 flyer d'information avec coupon T distribués dans les boîtes aux lettres) et sa durée.

Aucune contribution n'a été déposée dans les 5 registres papiers.

En conclusion, vu la durée et les dates de la concertation préalable, vu la publicité relayée par les journaux et les mairies des communes, vu l'éventail variés et conséquents d'outils de mobilisation proposés au public (un événement public par semaine), les garants considèrent que les modalités mises en œuvre par le porteur du projet étaient adaptées mais que le public s'est peu mobilisé. Un intervenant a même fait la remarque « *d'une saturation de l'espace médiatique* ».

Cette faible mobilisation tant lors des événements en présentiel que lors des interventions à distance pourrait être liée à la culture industrielle du public vivant dans cette zone de Moselle Est et, éventuellement, à une certaine méfiance envers ce dispositif participatif qu'il découvrait. Ce point a notamment été mentionné lors de la réunion de lancement de la concertation par un participant qui s'interrogeait sur l'objectif de cette concertation étant donné que les derniers projets du territoire, même ceux classés Seveso, n'ont pas été présentés au public avant l'enquête publique (« *Pourquoi cette concertation alors qu'il n'y a pas eu de débat public concernant l'implantation d'une ICPE classée Seveso Seuil Haut (Quaron-Stockmeier France) à 100 mètres des premières habitations de Carling et L'Hôpital ?* »). Un manque de curiosité pourrait également expliquer cette faible participation du public ; ce désintérêt pour les derniers projets portés par le territoire avait été mis en évidence par les garants pendant leur étude de contexte.

Concernant les **dispositifs d'échanges**, les informations mises à disposition du public étaient claires et adaptées pour les inviter à participer. Ces informations étaient indiquées dans le dossier de la concertation et dans les autres documents papier (synthèse, flyer) ainsi que sur le site internet. Elles étaient également rappelées lors de chaque temps d'échanges.

Les événements publics ont réservé un temps d'échange avec le public qui était correctement dimensionné (globalement plus de la moitié de la durée de l'évènement) et le public a pu s'exprimer librement dans une ambiance propice à l'écoute et aux échanges. Des questions variées qui ont permis d'aborder l'ensemble des thématiques et des enjeux liés au projet PARKES ont été posées et le porteur du projet y a répondu.

Pour les questions sur lesquelles les garants ont estimé que la réponse n'était pas suffisante, ils ont demandé au porteur du projet de rédiger une note complémentaire (cf. les 3 notes qui ont été mentionnées précédemment).

La réunion thématique « Objectif zéro plastique : Comment sortir du plastique ? » a réuni un certain nombre d'experts du sujet, comme l'ADEME, CITEO, l'association Zero Waste, et a conduit à un réel débat autour des emballages en plastique et l'opportunité du projet PARKES.

Les ateliers thématiques, basés sur une présentation succincte par des experts des différents sujets puis sur la sollicitation du public, répartis en tables rondes, autour des 3 questions permettant de faciliter l'interactivité et les échanges entre les participants pour confronter leur point de vue, n'ont malheureusement pas pu tous se réaliser sous ce format en raison de la faible participation du public. Ainsi seul l'atelier sur l'emploi et la formation s'est tenu sous cette forme et a donné lieu à plusieurs contributions portant sur le projet PARKES mais également sur l'aménagement du territoire. Par contre, les deux autres ateliers prévus sur l'Environnement et le Risque Industriel se sont déroulés comme des réunions publiques...

Le site internet était bien conçu et permettait également une participation aisée soit par le dépôt d'une contribution, question ou avis ou d'un cahier d'acteur. Les réponses aux questions posées étaient apportées dans un délai de quelques jours. Les garants considèrent que ce délai de réponse aurait néanmoins pu être optimisé pour atteindre une durée maximale de 3 jours.

Les garants considèrent que le public a pu s'exprimer librement tout au long de cette concertation et que le porteur de projet s'est montré disponible et à l'écoute des questions qui lui ont été posées. Il a répondu clairement et de manière détaillée à chaque question ou contribution.

Il est également à préciser qu'aucune opposition au projet n'a été exprimée durant la concertation préalable et que le public a demandé à être associé à l'élaboration de certains aspects du projet.

En conclusion, au regard des éléments détaillés ci-dessus, les garants considèrent que le droit à la participation du public a été effectif.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

365 nombre global de participant.e.s aux rencontres

1 600 connexions uniques au site internet

50 contributions : 25 questions écrites et 25 avis écrits (dont 10 coupons T)

7 cahiers d'acteurs

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Les observations et propositions du public qui ont émergé pendant la concertation sont reprises ci-dessous selon le classement thématique suivant :

- La concertation préalable et l'intérêt de la démarche,
- L'opportunité du projet,
- Les alternatives au projet,
- Les composantes du projet,
- Les enjeux socio-économiques du projet,
- Les impacts environnementaux,
- L'aménagement du territoire.

1. Concertation préalable et intérêt de la démarche

Alors que plusieurs personnes ont reconnu l'intérêt de la concertation préalable et ont salué sa qualité (« *Bravo pour la concertation, c'est libre, c'est fluide et c'est convivial* », « *Le Groupe Local des Écologistes Moselle Est salue l'initiative de la concertation et la transparence dont ont fait preuve les porteurs du projet. Les présentations étaient de qualité et les réponses aux questions plutôt détaillées* », « *C'est vraiment très agréable de pouvoir accompagner ces projets* », « *Je voudrais saluer la qualité de la concertation et les réponses qui ont été apportées aux réunions auxquelles j'ai assisté* », « *Montrer qu'en France les projets industriels peuvent être discutés, concertés, d'une manière très convaincante pour tout le monde et sans a priori* », « *L'atelier sur la mobilité était très bien avec ces moments d'échanges* » « *Dans le cadre de mon mandat européen, je valoriserai cette démarche de concertation auprès des partenaires sociaux du Comité sectoriel de dialogue social des industries extractives* »

européennes »), certaines ont exprimé leur souhait de poursuite de ces échanges (« *J'exprime mon souhait que les responsables du projet poursuivent leur communication auprès des élus et des habitants* »).

Des personnes se sont également interrogées sur l'intérêt de la démarche (« *Est-ce que si le public était vraiment défavorable au projet, celui-ci serait-il abandonné par rapport aux avis émis, ou est-ce que ce débat public sert juste à aménager les installations ?* ») vu que les dates des travaux de construction des usines étaient déjà communiquées (« *Oui, il y a concertation entre les promoteurs du projet, les représentants de l'État, les élus mais on oublie les riverains directs de Carling et l'Hôpital qui eux bien que consultés sont placés ou seront placés devant le fait accompli puisque les décisions finales sont déjà prises en amont de cette « concertation » : le début des travaux des deux parties de la constructions de l'usine se fera en 2025 et la mise en fonction en 2027 et cela quels que soient les résultats de l'enquête publique qui se déroulera au second semestre de 2024. On peut parler ici de malhonnêteté intellectuelle !* »).

De son côté, le porteur du projet a indiqué que « *cette expérience de concertation a été un point qui a été extrêmement enrichissant pour le projet* ».

2. Opportunité du projet

L'opportunité a été discutée sur plusieurs aspects du projet.

A- Projet qui répond aux enjeux de l'économie circulaire

Les intérêts de projet vis-à-vis de l'économie circulaire ont été mis en avant par plusieurs personnes (« *Le projet PARKES s'inscrit dans la logique de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cette loi fixe les ambitions nationales en matière de consommation de plastique avec notamment une généralisation du recyclage des emballages plastiques à usage unique et une suppression totale de ces derniers à horizon 2040. Bien que le recyclage soit une composante essentielle de cet objectif, il ne peut être l'unique solution, il est impératif de privilégier le réemploi plutôt que le recyclage. A court terme cependant la demande de plastique reste élevée et bien qu'imparfait, l'usage de matière recyclée est préférable à celui d'un plastique pétrosourcé* », « *Beau procédé qui vise effectivement à recycler à l'infini le plastique qui, on le sait, fait l'objet de beaucoup de critiques, parce qu'il est effectivement nocif pour l'environnement, mais qui reste indispensable aujourd'hui, à défaut d'alternatives crédibles pour nos sociétés développées* », « *On va réduire sa production (le plastique)... pour le réutiliser aussi souvent que possible* », « *Avis favorable car l'activité permettant la valorisation de déchets, d'où moins de gaspillage* », « *Vous proposez une solution pour des plastiques qui vont (actuellement) vers l'incinération ou la décharge* », « *Cela va dans le sens de la politique du recyclage des plastiques en créant une boucle d'économie circulaire. Les solutions apportées, développées et financées par des entreprises spécialisées dans la gestion et la valorisation des déchets apportent ainsi une solution régionale, nationale et européenne visant à répondre à ces problématiques* », « *Ce projet me semble particulièrement pertinent dans le contexte du moment. Il traite un process moderne respectueux de l'environnement et des riverains. Sous l'angle environnemental, il a pour vocation de contribuer aux objectifs européens, nationaux et régionaux en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire* », « *Une activité tournée vers le développement durable, le recyclage et le respect de la planète* », « *La technologie mise en œuvre est innovante et permet de réutiliser le plastique recyclé dans des applications alimentaires* »).

Dans le contexte du projet PARKES, le terme de « matière première secondaire » a été mis en exergue (« *Le projet PARKES permet de démontrer qu'un déchet dans le cadre de l'économie circulaire peut devenir une matière première secondaire, utilisable dans l'industrie européenne et nationale* »). Le porteur du projet a aussi précisé que les 75 000 tonnes de « *déchets plastiques (PE/PP/PS, PVC, PEBD...)* » (qui sortiront de l'usine de préparation des déchets et qui non compatibles avec l'usine de dépolymérisation) *seront dirigés vers d'autres sites de recyclage mécanique ou chimique* ».

Quelques questions ont également été posées dans la perspective de la « sortie du plastique » dans les prochaines années (« (Dans la loi anti-gaspillage), *on a l'objectif 2040 qui est un arrêt à 100% des plastiques à usage unique : est-ce que cet objectif-là vous semble réalisable ?* », « *Comme votre usine* »).

est prévue pour fonctionner pendant 20 ans, jusqu'en 2047, comment ferez-vous entre 2040 et 2047 ? Est-ce que vous aurez des débouchés pour le r-PET ? », « L'impact du plastique sur les écosystèmes marins est un problème très global au niveau mondial, comment peut-on avancer pour régler ce problème-là ? ». Concernant l'horizon 2040, le porteur du projet a indiqué que « *L'immense majorité des prévisions prévoient quand même... beaucoup plus de plastiques dans le futur et même au-delà de 2040. Donc l'objectif dans la hiérarchie c'est d'avoir, 1. réduire la consommation des plastiques, on est tous d'accord, c'est la conscience environnementale. Le 2. C'est que la réalité s'impose à nous, on aura toujours autant de plastique. Cette usine qu'on conçoit ici, c'est justement pour éviter que ça se termine en décharge non valorisée, c'est justement parce qu'il va en rester, le recycler, et le réintroduire dans l'économie, sans devoir générer de nouvelles matières vierges* ».

B- Projet qui participe à la transition écologique

Les intérêts du projet vis-à-vis de la transition écologique ont également été mis en valeur par certaines personnes : (« (Le projet) *accompagne la transition écologique du territoire passant d'une économie carbo-centrée à pétro-centrée pour aujourd'hui afficher des ambitions de décarbonation de l'industrie. Les écologistes ne peuvent que se réjouir de cette trajectoire affichée* », « *Le projet est en adéquation avec les objectifs de décarbonation* », « *Un passage dans la troisième révolution industrielle de l'économie décarbonée* », « (Ce projet va) *apporter les réponses aux défis à venir : la synergie avec les orientations sociétales et politiques, nationale, européenne (planification écologique, European Green Deal)* », « *projet ambitieux qui contribuera, à son échelle, à la transition vers une économie circulaire, nécessaire à la lutte contre le changement climatique* », « *C'est un investissement sur le long terme pour préserver l'état de notre planète. C'est une première mondiale* », « *Ce projet représente une avancée majeure. Son engagement envers la durabilité est essentiel pour l'avenir de notre planète* », « *Projet en faveur du développement de l'économie verte, produisant des effets positifs sur l'économie et l'emploi. Projet parfaitement en phase avec les enjeux de transition écologique* », « *La plateforme prend résolument le virage de la transition écologique et énergétique* ») alors qu'il en inquiète d'autres (« *Je suis un peu inquiet, même très inquiet... Vous parlez de transition, j'ai l'impression plutôt que ces idées d'énergie verte, de chimie verte, pour moi c'est du greenwashing. Pour moi tout ça, ce n'est ni bio, ni vert, ni durable, il y a juste la pollution durable* »).

C- Projet qui participe à la revitalisation de la région

D'autres arguments mettent en avant la localisation du projet vis-à-vis des autres sites qui avaient été investigués par le porteur du projet et la revitalisation d'un territoire sinistré depuis plusieurs années : « *Sur notre territoire, avec la fermeture des mines, beaucoup d'emplois avaient disparu. Alors si le département de la Moselle, et tout particulièrement notre communauté d'agglomération de Saint-Avold-Synergie peut devenir LA référence européenne en terme du recyclage de plastiques, ce projet doit pouvoir aller jusqu'au bout !* », « *Une activité non polluante développée sur une zone qui a toujours été dédiée à l'industrie, prenant le relais de la période « mines de charbon* », « *PARKES est une vitrine pour le rayonnement mondial de notre région, une chance pour notre territoire !* », « *Projet novateur et porteur pour l'avenir de la région* », « *Il s'inscrit dans la droite ligne de réindustrialisation autour de la chimie verte qui a déjà été lancée depuis quelques années* », « *Des nouveaux projets... pour qu'effectivement cette région oubliée de Moselle Est revive* », « *La région a besoin de projets, en particulier de projets industriels qui contribuent, même faiblement, mais toujours de façon positive à l'emploi local durable. Il contribuera à l'autonomie de la Région Grand Est pour la gestion de ses déchets. À noter également que ce projet d'économie circulaire PARKES, nécessaire au développement et à la pérennisation du tissu industriel... La préservation durable de notre environnement et la réduction de notre empreinte CO₂ est une chance pour Saint-Avold* », « *Il fédère autour de lui un écosystème local avec des collectivités territoriales, des entreprises, des acteurs de l'économie, mais aussi de la formation* », « *Le projet PARKES représente une chance pour la Moselle-Est car il contribuera à dynamiser le tissu industriel local, à créer de nombreux emplois durables, à développer de nouvelles compétences, et à industrialiser* », « *Le projet va contribuer à revitaliser une zone industrielle* », « *ça va permettre de faire des emplois... de réindustrialiser* », « *c'est un projet de souveraineté industrielle* ».

D- Projet qui participe à la revalorisation d'une friche industrielle

Le choix du site d'implantation sur la friche industrielle de la cokerie de Carling, terrain qui est encore pollué, a également fait l'objet de plusieurs contributions de personnes qui en voient un avantage (« (Le projet) *participera à la revalorisation des friches industrielles du territoire et à la réduction de la consommation d'énergie fossile* », « *Le projet va participer à la revalorisation des friches industrielles sur des fonciers fortement impactés par une activité minière historique* », « (Le projet présente des atouts) *en matière de sobriété foncière puisqu'il sera d'une part installé dans la plateforme industrielle et d'autre part sur un terrain déjà artificialisé* », « *Il n'artificialise pas les sols en s'installant sur l'ancienne cokerie* », « *Il est éloigné des habitations* »), qui s'interrogent à son sujet (« *A une époque où notre économie a besoin de prendre le virage de la transition environnementale et de réduire nos gaz à effets de serre drastiquement à l'horizon 2030 et plus largement 2050, je m'interroge comment ce projet s'intègre dans cette optique, d'autant plus que le terrain occupé par la Cokerie est pollué* ») ou qui le décrivent (« *Franchement, le secteur pourrait évoluer d'une autre façon que de devenir une poubelle industrielle. Et on ose nous parler de CO₂ et d'écologie* », « *J'ai l'impression que Carling devient une grande déchetterie* »).

E- Projet qui va bénéficier de synergies locales

La pertinence de créer des synergies avec les autres industriels du secteur a été mis en avant par plusieurs personnes (« *Développer et pérenniser le périmètre industriel local, en favorisant les synergies avec les entreprises locales, qui permettront de générer des emplois* », « *Associez nos entreprises locales pour qu'elles puissent participer d'une part à la réalisation du projet et d'autre part qu'elle puisse bénéficier des répercussions économiques* », « *Contribuer au développement et à la « sanctuarisation » du tissu industriel local tout en favorisant les synergies avec les entreprises locales* », « *Des synergies concrètes ont été identifiées avec les entreprises du territoire, dans le domaine de l'économie circulaire avec les entreprises de la filière plasturgie, ainsi que dans la sous-traitance et la fourniture d'énergie* » De façon plus ciblée, elles concernent l'ensemble des services proposés par l'association des industriels de la plateforme Chemiesis (« (Le projet) *s'intègre parfaitement avec les synergies de Chemiesis* », « *La localisation du projet participe à la mutualisation des moyens de lutte contre les risques industriels avec les autres acteurs de la zone* », « (Il) *favorisera notamment la création de nouvelles infrastructures dans le cadre de la reconversion de la centrale Emile Huchet* »). La question d'une synergie avec les industries de proximité a aussi été évoquée quant aux coproduits qui seront générés par le projet PARKES. Sur ce point, le porteur du projet a répondu « *Si le développement de la pyrolyse se fait sur Chemiesis, nous serons très, très, très heureux de pouvoir leur fournir une partie des coproduits nécessaires, notamment au niveau des polyoléfines* ».

Une question a néanmoins été soulevée quant au rejet des effluents aqueux de PARKES au sein de la station biologique exploitée par ARKEMA (« *Les effluents seront-ils compatibles parce qu'il y a eu d'autres usines qui se sont rajoutées récemment et qui ont aussi été reliées à cette station biologique ?* », « *Il existe plusieurs projets ... et il était envisagé une autre station de traitement... Est-ce qu'il n'y aurait pas un intérêt à mutualiser ?* »). Les éléments de réponse du porteur du projet sont présentés dans la suite, dans le paragraphe traitant des rejets aqueux.

Enfin, une personne a également proposé d'engager une réflexion sur la mutualisation de l'hydrogène puisqu'il est prévu d'en produire à proximité d'ici quelques années à proximité : « *Juste après dans votre réflexion, n'oubliez pas qu'en face, il y aura aussi une production d'hydrogène qui peut être aussi une solution pour venir alimenter votre usine* ». Le porteur du projet a répondu « *qu'il ne pourra pas mettre d'hydrogène dans le process de son projet* ».

3. Alternatives au projet

Les alternatives au projet ont essentiellement été évoquées vis-à-vis des procédés de recyclage déjà existant du PET (« *Quelle sera la technologie utilisée ?* », « *Comment et pourquoi votre process de dépolymérisation plutôt que d'autres existants a-t-il été préféré ?* », « *Quels avantages sont avancés pour le recyclage chimique par rapport au recyclage thermique ? Y a-t-il un risque de concurrence avec le système de recyclage déjà en place ? Comment allez-vous assurer la non-concurrence avec le recyclage mécanique ? Comment assurer une réelle priorité au recyclage mécanique alors que déjà 70% des besoins en capacité de traitement peuvent être assurés par le recyclage chimique (en prenant les chiffres les plus positifs concernant les capacités de l'usine de préparation du plastique, c'est-à-dire*

100 000 tonnes en tant qu'intrants purs pour le procédé, ce qui signifie des intrants sur le site plus haut car il y a toujours des pertes dans le tri) ? », « Le recyclage mécanique est l'option la plus logique d'un point de vue environnemental, et cela d'autant plus qu'actuellement, seulement le recyclage mécanique des bouteilles de PET est considéré comme « non dangereux » par l'Agence européenne de la sécurité alimentaire »).

En réponse, le porteur du projet a précisé que « L'objectif du projet est d'utiliser des déchets non recyclables mécaniquement pour les intégrer dans des bouteilles et emballages alimentaires : barquettes multicouches, de fibres, de films de purges, déchets textiles ».

4. Composantes du projet

A- Organisation au sein du groupement des sociétés

Plusieurs personnes ont évoqué la notoriété des porteurs du projet (« C'est un groupe connu et reconnu (Suez) qui porte le projet », « Une activité développée par un conglomérat expert dans son domaine et de réputation mondiale ») mais les ont également interrogé sur leur représentation au sein des 2 usines (« Puisque c'est un consortium, quel est le rôle de chacun dans ce projet et comment répartissent-ils l'engagement financier du projet ? », « Quelle structure d'entreprise sera mise en place pour les 2 usines ? », « Qui va opérer la 2^{ème} usine (dépolymérisation/polymérisation) ? », « Une délocalisation possible de l'usine 1 (préparation de matières plastiques) est-elle envisageable ? ») et leurs perspectives d'avenir (« A l'avenir vous pensez réaliser d'autres usines en Europe ? », « Est-ce que par la suite, vous pensez vous développer sur d'autres polymères, notamment polystyrène pour lesquels il n'y a quasiment pas de solution ? »).

Quelques questions ont également porté sur les aspects pratiques de fonctionnement des 2 usines (« Les usines fonctionneront-elles en flux tendu ? », « Quelles seront les conventions collectives des 2 usines ? »).

B- Procédé chimique (méthanolyse)

Le procédé qui sera utilisé par PARKES a été jugé comme innovant (« Il industrialise un procédé particulièrement innovant en France et sera le deuxième site au monde à le déployer », « le procédé Loop permet le recyclage à l'infini du plastique en conservant des propriétés quasi inaltérées, comme s'il n'avait jamais été utilisé ») mais a aussi suscité des interrogations (« La technologie utilisée) a-t-elle prouvé son efficacité dans des conditions d'exploitation réelles, ou seulement dans un laboratoire ? Ce procédé a-t-il été utilisé à cette échelle ailleurs ? », « Y a-t-il d'autres usines du même type dans le monde ? », « Est-ce qu'il y a d'autres projets PARKES en France ? », « Vous avez parlé de plusieurs projets en France qui ne sont pas équivalents. Est-ce que ça n'aurait pas été plus pertinent d'étudier tous ces projets avant de construire une usine ? »).

Des aspects plus spécifiques au procédé ont également été questionnés :

- Sur la nature du solvant qui sera utilisé (« Les brevets de Loop Industries décrivent l'utilisation d'un solvant chloré (toxique) pour le procédé de dissolution/solvolyse. Je n'en ai pas vu la mention dans les documents présentés. Citation du texte des brevets: « In some embodiments, the non-polar solvent is a chlorinated solvent. In some embodiments, the non-polar solvent is dichloromethane, dichloroethane, tetrachloroethane, chloroform, tetrachloromethane, trichloroethane, or a combinations thereof ». Il semble que ce soit un élément essentiel du procédé (voir par exemple le brevet US9550713B1). Comment sera gérée la pollution qui en découlera ? ») et sur sa fabrication et son stockage (« Origine du méthanol utilisé dans le processus de dépolymérisation ? », « Le méthanol utilisé serait d'origine biosourcée ? », « Comment fabrique-t-on le méthanol ? »). Le porteur du projet a précisé que « La génération II de la technologie de Loop (dépolymérisation par méthanolyse) ... s'est affranchie des solvants chlorés dans le processus de dépolymérisation et utilise seulement du méthanol comme solvant de réaction » et qu'« il n'y aura pas de production de méthanol au sein des usines »,
- Sur la nature des impuretés générées par le procédé (« Je voudrais savoir qu'est-ce qu'elles deviennent les impuretés lorsque l'on purifie les monomères ? »). A cette question, le porteur

du projet a répondu que « *L'ensemble des impuretés (...) sont évacuées dans des filières spécialisées dans le traitement des déchets dangereux* »,

- Sur les équipements qui seront utilisés (« *Comment est déterminée la capacité des différents appareils dans la chaîne de production, lavage, lecteur optique, séparateur, purificateur... ?* »),
- Sur les analyses qui seront réalisées lors des contrôles « qualité ».

C- Déchets entrants (tri, collecte, zone de chalandise...)

Les déchets plastiques qui rentreront dans les 2 usines ont donné lieu à plusieurs contributions du public concernant :

- Leur origine et leur nature : « *Quels types de plastique ou d'objets entreront dans l'usine ? D'où viendra-t-il ?* », « *Quelle est la part du PET dans les plastiques ?* », « *Comment va-t-on récupérer le PET dans les océans ?* », « *Est-ce que la technologie que vous allez utiliser serait capable de réutiliser les plastiques des sites d'enfouissement ?* ». Le porteur du projet a précisé qu'« *Au total, une tonne de déchets entrants est composée à 48% de plastique PET recyclable, 45% de co-produits plastiques, 5% d'eau et 2% de déchets ultimes* »,
- La zone de chalandise (« *Provenance des déchets qui seront accueillis ?* », « *Quel est le périmètre envisagé pour l'approvisionnement ?* », « *Quelles seront les régions d'origine des plastiques recyclés sur votre site ?* ») et sa pertinence (« *Sa localisation (du projet) est pertinente par rapport à sa zone de chalandise* », « *La sécurité de volume à traiter (est) apportée par la proximité des gisements issus des Régions Grand Est et Hauts-de-France, mais également d'Allemagne et éventuellement ailleurs en Europe (Belgique et Royaume-Uni entre autres)* ». Le porteur du projet a précisé qu'il avait comme objectif « *la zone de chalandise de 250 kilomètres à terme sur la zone d'approvisionnement de nos déchets* »,
- La structuration de la filière de tri et de collecte en amont (« *Comment sera approvisionnée l'usine ? Faudra-t-il mettre en place des poubelles spéciales pour le PET ?* », « *La filière tri et recyclage actuelle est-elle suffisamment organisée afin de vous fournir assez de plastique à traiter ?* », « *Comment améliorer la captation et le recyclage des produits plastiques PET ? Doit-on le penser à un niveau très local, national ou mondial ?* », « *Pourrait-on utiliser les déchets du SYDEME ?* », « *En recherchant un partenariat avec le SYDEME avec un objectif de valoriser les déchets collectés par ce dernier et « faire baisser les taxes d'ordures ménagères » pour les habitants dans notre territoire* ». Le porteur du projet a confirmé que « *des échanges étaient en cours avec le SYDEME pour que le projet PARKES bénéficie en priorité au territoire* »,
- Les aspects financiers : « *Est-ce que vous payez pour récupérer le déchet de plastique ?* ».

D- Débouchés

Le prix du PET recyclé et ses débouchés ont aussi fait l'objet de plusieurs questions (« *Est-ce que ça ne va pas coûter plus cher de refournir du plastique recyclé plutôt que d'utiliser du PET initial ?* », « *Comment se fait-il que le consommateur qui supporte déjà le coût de la collecte devra en plus supporter le surcoût du rPET ?* », « *Avez-vous déjà des contacts avec des entreprises de la grande distribution pour utiliser le rPET et sont-elles ouvertes au projet ?* »). Le porteur du projet a précisé que ses « *clients seront majoritairement français, voire européens, mais aujourd'hui il y a une telle demande au niveau du marché qu'on ne voit vraiment pas pourquoi est-ce qu'on ne servirait pas en priorité l'ensemble des clients qui sont ici au niveau local* ».

E- Financement du projet et rentabilité

Le financement du projet a été questionné auprès du porteur de projet (« *Comment le projet sera-t-il financé ? Si le projet est financé par des fonds publics, existe-t-il d'autres projets qui auraient pu être financés pour la communauté ?* », « *Concernant l'analyse du cycle de vie, en combien d'années sera rentabilisée la dette liée à la construction de l'usine ?* »).

Le porteur du projet a précisé que « *Le projet PARKES serait financé à parts égales par les trois entreprises, SUEZ RV France, Loop Industries et SK Geo Centric* ».

F- Délai de réalisation du projet

Certaines personnes se sont interrogé sur le délai de réalisation du projet PARKES (« *À vous entendre, vous êtes tellement sûrs de votre projet, pourquoi attendre aussi longtemps (démarrage 2027) si vraiment il y a des enjeux climatiques ?* », « *En URGENCE, en 2020 les Chinois ont construit un hôpital de 1 000 lits en moins de 1 mois ! En URGENCE, en 2023 en Europe pour construire une usine de dépollution PET, il nous faut 36 mois !* »).

5. Enjeux socio-économiques

A- Création d'emplois

Un des aspects importants du projet qui a mobilisé le public est la création d'emplois (« *La création d'emplois, 1 000 à 1 200 tout de même, est aussi une bonne nouvelle pour le territoire* », « *Le projet va fournir des emplois technologiques et qualifiés* », « *Ce projet va créer des emplois verts, et éduquer les générations futures* », « *Ce projet permettra de recréer des emplois (indirects) pour les salariés et les sous-traitants impactés par la fin du charbon* », « (Le projet) *s'inscrit pleinement dans la vie économique, sociale et de formation de notre territoire en associant de nombreux acteurs locaux et en donnant des perspectives d'emplois aux plus jeunes* ») alors que d'autres se sont interrogées sur la place de ses emplois dans la hiérarchie de la gestion des déchets (« *Avez-vous estimé et comparé la création d'emplois générée par la création de cette usine en comparaison aux créations d'emplois qui pourraient être générées par des actions de prévention des déchets ?* »).

Dans ce contexte de création d'emplois, la culture industrielle des salariés du territoire a été mise en avant (« *Le territoire est un territoire historiquement industriel où il existe une culture industrielle, des compétences et un écosystème industriel riche (sous-traitance, formation...)* ») bien que des actions de communication supplémentaires aient été formulées, à destination des jeunes scolaires ou en formation mais également auprès des adultes en reconversions professionnelles ou en formation, afin de rendre les métiers de la chimie et de la plasturgie plus attractifs.

Plusieurs questions ont en outre porté sur des aspects plus pratiques (« *Quelles perspectives en termes d'emploi ?* », « *Quelle sont les dates des premières embauches ?* », « *Quelle sera la répartition des postes dans les 2 usines ?* », « *Quelle sera la part des femmes dans ces emplois industriels ?* », « *Est-ce qu'il y aura à terme des emplois de chimistes dans le domaine de la recherche et du développement ?* », « *Avez-vous chiffré le nombre de techniciens de laboratoire ou de postes de HSE dont vous aurez besoin ?* », « *Les emplois induits vont être dans quels domaines ?* »). Le porteur du projet a précisé que « *60 emplois seront prévus pour l'usine de préparation et 140 emplois pour l'usine de recyclage chimique* », « *les deux usines fonctionneront nécessairement en 5/8, avec une durée d'ouverture de 8 000 heures par an, donc en flux continu* », « *les opérations de maintenance dans l'usine de recyclage chimique seront assurées directement par le consortium* » et que « *les recrutements débuteront début 2025* ».

D'autres personnes ont également interpellé le porteur du projet sur la difficulté des recrutements (« *Il y a beaucoup d'entreprises qui vont se créer sur le site de Carling, d'autres entreprises qui s'agrandissent, qui ont aussi énormément de difficultés à recruter...* ») ou ont posé des questions sur le processus de recrutement qui sera engagé (« *la priorité du recrutement sera-t-elle accordée aux personnes résidentes sur le territoire ?* »). Au cours de l'atelier dédié à l'emploi et à la formation, plusieurs axes d'amélioration sont ressortis au sujet des recrutements :

- Améliorer les offres d'emploi en rendant par exemple les intitulés de postes plus génériques et plus compréhensibles, comme les fiches de poste,
- Créer des programmes de formations internes par les entreprises afin de recruter et former directement des salariés,

Le porteur du projet s'est également engagé à « *faciliter l'accès à l'emploi à la population locale, pour la construction et pour l'exploitation de la future installation* » et participer « *aux groupes de travail (sur l'emploi) qui sont animés au niveau de la Préfecture et de la plateforme de Chemesis* ».

B- Formations

Le public s'est aussi penché lors d'un atelier sur le thème de la formation des salariés du projet PARKES et plusieurs axes d'amélioration sont ressortis :

- Redimensionner l'offre de formation afin de répondre aux besoins des entreprises locales,
- Préparer des cahiers des charges spécifiques pour les métiers de la chimie et de la plasturgie à destination des filières de formation scolaire, universitaire et technique afin de mieux construire les enseignements et favoriser l'insertion professionnelle,
- Faire participer les entreprises dans les programmes de formation, pour mieux définir leurs besoins et participer à la spécialisation de ces programmes,

Le porteur du projet a fait part de sa « *volonté de continuer dans cette réflexion... et nouer des partenariats avec les IUT, avec l'université de Lorraine de façon à avoir un projet qui soit le plus attractif possible* ».

L'IUT de Moselle Est a indiqué qu'« *il peut apporter, seul ou en réseau, en plus des dispositifs de formation actuels des personnels, des formations spécifiques en mettant au point des modules adaptés au personnel recruté* ». La Région Grand Est peut également répondre à des demandes de programmes de formation.

En outre, l'IUT de Moselle Est a proposé au porteur du projet de mettre en place une collaboration : « *l'IUT si les moyens lui en sont donnés pourrait organiser une réflexion avec les industriels concernés pour faire sur le territoire ce que Suez a fait au national* » :

- *évaluation du gisement local,*
- *organisation d'une logistique locale s'incluant dans le dispositif Suez,*
- *recherche d'une nouvelle utilisation ou valorisation énergétique ou matière première secondaire des produits restants.*

Cette démarche « colle » au schéma Apporteur de solutions, on pourrait y adjoindre une rubrique « communication et sensibilisation ».

C- Retombées économiques pour le territoire

Alors que des questions ont été posées au sujet des retombées économiques du projet (« *Quelles retombées économiques concrètes chiffrées ?* »), certains s'en réjouissent (« *PARKES offre des perspectives prometteuses pour le développement économique et l'attractivité de la Moselle Est* », « *Un projet novateur, en avance sur son temps, avec des retombées fiscales pour le territoire* ») mais d'autres espèrent qu'elles iront plus loin (« *Sur la question logistique, le recours à des entreprises locales est encouragé* », « *qu'ils démarchent les TPE et PME locales afin qu'elles puissent d'une part être associées autant que possible à la réalisation du projet et d'autre part bénéficier de ses répercussions sociales et économiques une fois qu'il sera abouti* », « *J'appelle enfin de mes vœux à ce que PARKES mène à l'avenir des actions de soutien aux acteurs locaux, notamment en faveur des collectivités et associations particulièrement en difficulté du fait des désengagements financiers successifs de l'état et du contexte d'inflation* »).

6. Impacts environnementaux

Le public a questionné le porteur du projet sur l'état d'avancement de l'étude d'impact détaillant les différents impacts environnementaux du projet qui est absente de la concertation préalable. Des personnes ont également exprimé leur inquiétude sur ce point (« *Il est légitime de s'attendre au pire concernant les nuisances liées au fonctionnement d'une telle installation - rejets atmosphériques, aqueux et terrestres - au vu de ces grandes manœuvres de communication puisque les promoteurs eux-mêmes n'en connaissent pas ni la nature exacte ni les quantités !* », « *Nous sommes absolument contre, nous résidons à proximité, alors bonjour la pollution, nous sommes déjà assez pollué avec les usines à proximité sans en rajouter encore une* ») alors qu'une autre personne estime que le projet constitue « *Une activité qui va générer de l'emploi dans le respect des riverains et sous contrôle d'administrations sérieuses* ».

A- Dépollution du site du projet

L'état de pollution du terrain d'implantation du projet a suscité des inquiétudes et questions sur les techniques de dépollution qui seront mises en œuvre (« *Le terrain a-t-il été dépollué ?* », « *Vous allez utiliser un terrain industriel qui va nécessiter une dépollution* », « *Mettre sous le nez de 10 000 habitants cette usine n'est pas forcément une excellente idée. D'autant plus que le site n'est pas dépollué et contient du benzène : 20 000 fois la quantité autorisée. Le site est aussi signalé dans « l'Atlas des zones polluées par le PCB » (polychlorobiphényles). Les sols du site (qui s'étend sur plus de 50 ha) sont perméables et gréseux et contiennent 20 000 fois plus de benzène que ce qui est autorisé !! Et vous voulez faire travailler des gens là-dessus !* », « *Où se fera le traitement des sols pollués ?* »). Le porteur du projet a précisé que « *Nous nous sommes rapprochés de l'Etablissement public foncier du Grand Est, l'EPFGE qui est actuellement propriétaire des terrains et il a reçu mandat pour initier les opérations de dépollution.... Les spots de pollution ont été identifiés. Les volumes de terres à excaver ont été identifiés également et les opérations de dépollution vont commencer au mois de novembre. Il est prévu qu'elles se déroulent jusqu'à fin 2024 et nous prenons possession début 2025 pour construire l'usine sur un terrain qui aura été dépollué préalablement* » et que le stockage des terres polluées « *se fera au sein du foncier de Cokes de Carling mais en-dehors du site du projet PARKES* ».

B- Biodiversité

Alors qu'une personne interpelle sur la localisation du site du projet (« *Et tout ça à proximité de zones classées NATURA 2000* »), une autre personne exprime des attentes en termes de biodiversité, paysage et histoire sur le site en proposant une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement (« *Cette zone matérialisait initialement le point bas des écoulements naturels du secteur. Ce point bas est aujourd'hui détruit et occupé par l'ovoïde nord qui collecte encore des effluents (hors normes ?). Elle serait favorable à la biodiversité, et pourra constituer un corridor paysager et de déplacement de la faune (TVB)* »).



C- Nuisances

Les nuisances olfactives susceptibles d'être générées par le projet ont donné lieu à plusieurs interventions du public (« *Votre site sera-t-il source de nuisances olfactives à cause des déchets plastiques stockés et/ou de votre procédé de recyclage ?* », « *A propos des odeurs, vous connaissez les éléments de sortie, donc même testés à petite échelle, vous devriez pouvoir répondre aux détracteurs de cet énorme reproche qui peut être fait au projet ?* »). Le porteur du projet a indiqué que « *Concernant la première usine de préparation des déchets plastiques, le risque d'odeur serait très limité car les déchets fermentescibles seront exclus du plan d'approvisionnement et car les déchets seront majoritairement reçus sous la forme de balles compactées, ne générant pas d'odeur hors du périmètre de l'installation. La deuxième usine, dédiée à la dépolymérisation du plastique PET, disposera de dispositifs efficaces de capture et traitement des émissions gazeuses provenant du procédé chimique de traitement des déchets plastiques. Ce dispositif, nommé oxydateur thermique, permettra*

de détruire les Composés Organiques Volatils (COV) par la chaleur afin d'écartier tout risque de nuisances olfactives. Cet équipement fera l'objet d'un contrôle régulier afin d'assurer son bon fonctionnement et son efficacité. Le démonstrateur de la technologie Infinite Loop, qui sera utilisée pour le projet PARKES, bien qu'installé à proximité d'habitations, ne génère aucune nuisance olfactive et n'a fait l'objet d'aucun signalement par les riverains proches ». Il a aussi ajouté qu'il est « conscient qu'on (il) va être amenés à clarifier notre position sur cette partie-là (préparation des matières plastiques) ».

Au sujet du bruit, le porteur du projet a répondu que « les activités sonores (broyage, lavage...) seront situées dans l'usine de préparation et installées à l'intérieur de locaux fermés. Des mesures seront prises pour que les émissions sonores des équipements bruyants soient réduites au maximum et respecter les seuils fixés dans les arrêtés préfectoraux. Ces valeurs ne pourront excéder 70 décibels en période de jour et 60 décibels en période nocturne ».

Il a donc été acté que « concernant les incidences sur le cadre de vie, il est annoncé un impact minime, proche d'inexistant pour les riverains en matière de nuisances sonores et olfactives. Nous resterons très vigilants au respect de cet engagement ».

Concernant l'insertion paysagère du projet, le public a demandé si « L'insertion paysagère est figée... car il s'agirait d'apporter de la modernité dans le cadre de vie autour du site industriel... et car le projet sera implanté en entrée de ville... ». Sur ce thème, le porteur du projet a répondu que « non ce n'est pas figé... on attend vos propositions ».

Concernant les transports des produits entrants et sortants du site, le porteur du projet a corrigé le trafic de camion en indiquant un trafic horaire de 6 camions, soit 60 camions/jour alors que le dossier de la concertation indiquait 4 camions par heure, soit 40 camions/jour en indiquant « On a même modifié un peu les chiffres qui avaient été ... préalablement transmis, ce qui montre la totale transparence de notre démarche ». A la connaissance de ce chiffre, et même si les voies d'accès sont correctement dimensionnées, le public s'est inquiété de ce nombre horaire de camions et a demandé au porteur du projet « Qu'est-ce qui est prévu en termes d'infrastructures de transport routier ? » et si « Dans le futur, comptez-vous, peut-être par du tri plus en amont, réduire cette part de déchets et son transport entrée-sortie ? ». Après avoir précisé qu'« Aucune route supplémentaire n'est prévue pour l'approvisionnement des matières premières : les camions transiteront par le portail nord de la plateforme et rejoindront directement les accès autoroutiers majeurs à proximité. Aucune nuisance n'est attendue au niveau des agglomérations de Carling, L'Hôpital ou Saint-Avoid », le porteur du projet a été interpellé avec des propositions visant à réduire le nombre de camions via une optimisation de la nature des déchets intéressants PARKES (« Il est prévu un volume entrant de 145 000 tonnes annuelles de déchets plastiques dont seule la moitié sera valorisée. L'accompagnement de vos futurs fournisseurs dans de meilleures capacités de tri avant acheminement est souhaitable afin de limiter les transports de matière non recyclable sur site »), l'alternative d'utiliser des transports par voie ferroviaire plutôt que par camions a aussi été évoquée (« Un approvisionnement par voie ferrée est envisagé, les écologistes encouragent cette solution par rapport au transport routier ») tout comme l'étude d'autres modes de transport (« Il conviendrait de mener une étude sur la possibilité d'un acheminement multimodal pour les approvisionnements les plus lointains tels que la Ruhr, en Allemagne, les écologistes encouragent à réfléchir à la possibilité d'un acheminement par voie fluviale, à défaut de ferroviaire, dont seuls les derniers kilomètres seraient par voie routière depuis les ports fluviaux les plus proches »). Enfin, le sujet de la ré-utilisation des voies ferrées pour du transport par wagons a fait l'objet de plusieurs questions et propositions (« Le site de la Cokerie de Carling avait un réseau ferré », « Pourriez-vous utiliser le réseau ferroviaire existant à proximité ? »). Le porteur du projet a indiqué qu'« un dialogue constant sera engagé avec les professionnels de la collecte et du tri des déchets afin d'affiner notre approvisionnement en déchets plastiques et ainsi réduire la part de déchets non exploitables dans nos installations, ce qui amènerait à réduire le tonnage de déchets entrants » et qu'il est « bien prévu de réhabiliter l'ancienne voie ferrée qui desservait uniquement la parcelle de la cokerie et qui a été démantelée » et qu'« il va falloir effectivement reconstruire un aiguillage pour venir se raccorder sur la voie ferrée existante » avant de prendre cet engagement (« C'est un engagement qui est pris à ce niveau-là et qui va nous mener à terme à un objectif qui va être de 40% sur ce trafic ferroviaire »).

D- Consommation d'eau

Le public s'est exprimé sur l'origine de l'eau qui sera utilisée par le projet PARKES. Pour certains, « *Il (le projet) contribuera aux efforts de limitation de la remontée des eaux souterraines* » alors qu'il est source d'inquiétudes pour d'autres (« *les besoins en eau qui sera pompée dans la nappe phréatique (le seront) au détriment des besoins naturels locaux, avec une prévision alarmante à la baisse sur le long terme* », « *Je crois que la dynamique de région est essentiellement due aux quantités d'eau qu'on a dans notre région qui attirent tous ces industriels. Est-ce que bientôt demain pour prendre une douche à Carling on sera obligé d'acheter des bouteilles de plastique d'eau pour se laver ? Effectivement, il faut aussi voir que l'eau est une richesse actuellement et qu'il ne faut pas la gaspiller* », « *Je m'étonne des valeurs de consommation d'eau. Pour la phase de tri des 145 kt/an la consommation serait de 100 000 à 200 000 m³/an. Pour la phase de recyclage et production de 70 000 t/an, la consommation monte à 840 000 m³/an. En supposant que cette consommation soit liée à du refroidissement – pertes par évaporation – j'arrive à une consommation énergétique bien plus élevée que celle annoncée (50 MW). Le procédé de dépolymérisation–repolymérisation est décrit comme étant en absence d'eau, donc la consommation d'eau pour la phase de recyclage semble élevée. Par contre pour la phase de tri, qui nécessite un lavage des déchets elle semble faible* »).

En complément des données figurant dans le dossier de la concertation, le porteur du projet a précisé que la consommation d'eau sera de plus d'un million de mètres cubes par an mais que « *ce chiffre est très, très, très nettement inférieur à celui de la production d'une tonne de matière plastique par extraction de pétrole* » et qu'il « *va mettre en place une station de traitement qui va permettre de réutiliser les eaux de lavage* ».

E- Rejets aqueux

Le public a interrogé le porteur du projet sur la nature des effluents aqueux et de leur pollution (« *Pour la phase de tri, qui nécessite un lavage des déchets elle (la consommation d'eau) semble faible. Ces eaux de lavage seront chargées en composés organiques. Par conséquent la DCO sera élevée, mais je n'ai pas trouvé comment seront traitées ces eaux usées* »).

Il l'a également questionné sur le bien-fondé et l'efficacité du traitement des effluents aqueux (« *Pourquoi une phase intermédiaire d'utilisation de la station d'épuration d'Arkema ?* », « *Beaucoup d'inconnus subsistent quant aux rejets dans l'environnement de cette installation qui sera classée type Seveso, en particulier les rejets aqueux après traitement par la station finale dont on ne sait si celle-ci est conçue pour piéger ces nouvelles molécules avant déversement dans le Merle déjà fortement pollué et qui d'après les directives européennes devrait redevenir propre avant 2027 comme tous les cours d'eau européens !* ») et s'est exprimé en faveur de la qualité des rejets (« *Une attention toute particulière devra être portée par les porteurs de projet sur la compatibilité des effluents liquides avec les milieux avoisinants* ») et de leur surveillance (« *Un suivi régulier des émissions devra être mis en place par les porteurs de projet* »).

Au cours de la concertation, le porteur du projet a indiqué que « *concernant le traitement des eaux pluviales, l'aménagement de la plateforme ne serait pas prête au démarrage du projet PARKES... ce qui explique la nécessité d'une phase transitoire (de leur gestion) avec un recours à la station d'épuration d'ARKEMA* » et que « *Pour les rejets des effluents du procédé, on a actuellement des discussions en cours avec ARKEMA pour sa station biologique et avec d'autres acteurs de la plateforme. L'objectif est bien effectivement de pouvoir utiliser en priorité les solutions existantes si tant est qu'elles puissent être compatibles. Si elles ne sont pas compatibles pour tout un tas de raisons, le projet PARKES regardera pour implanter ses propres solutions de traitement des effluents* », « *des échanges ont été initiés avec Gazel'énergie pour envisager l'utilisation de leur future station de traitement, qui prévoit un rejet des eaux dans la Bisten* ».

F- Consommation d'énergie

Le bilan énergétique du projet a été précisé par le porteur du projet lors de la concertation. *« Il serait composé par ces différents apports :*

- *Énergie thermique (vapeur) : 20 MW,*
- *Énergie thermique (huile thermique) : 12 MW,*
- *Besoin de froid (eau de refroidissement ambiante, eau glacée, eau glycolée) : 15 MW (incluses dans les autres postes),*
- *Énergie électrique : 20 MW,*
- *Eau : environ 100 m³/h ».*

L'énergie thermique consommée par le projet a donné lieu à plusieurs questionnements sur son origine (*« Le besoin de vapeur et le réseau de chaleur sont-ils liés à la reconversion de la centrale de Gazel'énergie ? Est-ce que sans la centrale biomasse, il y a une remise en cause du projet ? », « Des mesures de sobriété et d'autoproduction devront être privilégiées. La mise en place de panneaux photovoltaïque en toiture du projet va dans ce sens et nous l'encourageons », « Est-il prévu dans votre projet l'installation... d'éoliennes sur le site ? »*) et sur le bilan énergétique (*« Quel est le bilan énergétique du processus et comment sera-t-il mesuré et suivi ? »*). Une autre personne s'est prononcé sur l'origine de cette vapeur (*« En plus cette usine aura besoin de vapeur et celle-ci proviendra du groupe 6 de la centrale thermique Émile Huchet qui fonctionne actuellement avec 300 000 tonnes de charbon importé d'Australie, de Colombie et d'Afrique du Sud. Et un mix futur probable de pellets issus de la biomasse des forêts locales. Bonjour le CO₂ ! »*).

Sur ces aspects, le porteur de projet a indiqué que *« le réseau de chaleur est prévu à partir de la centrale biomasse qui est actuellement en cours de réflexion au sein de Gazel'énergie », « vouloir investir dans une énergie qui soit au maximum décarbonée et s'est engagé à étudier la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs et les ombrières des places de stationnement », « Par contre, pas de recours aux éoliennes, on ne déposera pas de permis pour de la production électrique sous forme d'éoliennes parce qu'on estime globalement que ça apporterait peut-être plus de nuisances que de rentabilité vraiment environnementale et économique ».*

G- Rejets gazeux

Les rejets atmosphériques du projet ont généré plusieurs questions ou inquiétudes sur leur nature (*« Quelles sont les émissions prévues et comment seront-elles contrôlées et déclarées ? », « Quelle sera la hauteur des cheminées ? », « Est-ce qu'il y aura des fuites possibles ? », « Ce projet m'inquiète pour les générations présentes et futures quant à la pollution PM 2,5 et PM 1.0 », « Sur la question des effluents organiques, je voulais savoir en fait s'il y a d'autres types de rejets organiques que le méthanol qui risquent d'arriver ? Peut-être d'autres types de COV... Est-ce qu'il y a des seuils de rejets autorisés qui existent pour tous ces produits organiques ? Et si oui, quelle est la stratégie du projet en termes de dépollution catalytique, de procédés utilisant des absorbants pour pouvoir les éliminer avant de les rejeter dans l'air et d'exposer éventuellement la population aux risques de lymphome ou de cancer ? »*).

Le porteur de projet a apporté des précisions à ces questions par rapport au dossier de la concertation en indiquant que :

- *« La hauteur de la tour de polymérisation (qui n'est pas une cheminée) est de 70 mètres à plus ou moins un ou deux mètres »,*
- *« Le process de préparation de matières plastiques sera réalisé dans un bâtiment fermé et sous aspersion d'eau et il ne sera donc pas émetteur de poussières,*
- *Les poussières générées par l'usine de méthanolyse seront collectées par un système de dépoussiérage centralisé et filtrées avant rejet de l'air,*
- *Les autres rejets seront composés majoritairement de Composés Organiques Volatiles, comme les vapeurs de méthanol qui seront brûlés par un oxydateur thermique ».*

Comme pour les rejets aqueux, le public s'est exprimé en faveur de la qualité des rejets (« Une attention toute particulière devra être portée par les porteurs de projet sur la compatibilité des effluents gazeux avec les milieux avoisinants ») et de leur surveillance (« Un suivi régulier des émissions devra être mis en place par les porteurs de projet »).

H- Bilan carbone

Si certains participants de sont exprimés en faveur du bilan carbone du projet PARKES (« PARKES permettra de créer un plastique 100% recyclé et recyclable à l'infini, plastique très demandé par les grandes entreprises, qui doivent faire face à des normes environnementales toujours plus exigeantes. Cette nouvelle technologie de « dépolymérisation à basse température et sans ajout de pression » permettra aussi de traiter des déchets habituellement enfouis ou incinérés. La construction de l'usine permettra aussi d'économiser, chaque année, 360 000 tonnes de CO₂. En effet, au lieu d'utiliser des produits pétroliers, nos futurs pulls et bouteilles d'eau seront fabriqués avec ce plastique presque flambant neuf »), d'autres participants l'ont relativisé (« On parle également d'un moindre rejet de dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, en favorisant le recyclage du PET par rapport à la production de ce polymère à partir du pétrole ; oui bien sûr c'est exact ! Mais il faut relativiser ce moindre rejet de CO₂ par cette usine de recyclage du PET en comparant ce bénéfice avec les rejets totaux de cette molécule sur la plateforme. On a oublié que la réouverture de la centrale électrique E. Huchet (la fermeture des centrales à charbon est reportée à 2027) a nécessité l'importation de charbon venant de l'hémisphère sud transporté par voie maritime jusqu'au port de Rotterdam puis acheminement par camion jusqu'à Carling : bonjour les émissions du CO₂ ! Si le dioxyde de carbone est un gaz à effet de serre, il faut savoir que toute production d'énergie mécanique dispersent dans l'atmosphère de l'énergie thermique (1 kWh d'énergie mécanique produite est accompagné d'environ 2 kWh d'énergie thermique dissipée dans l'atmosphère qui se réchauffe) ; or les lois de la thermodynamique montrent que l'augmentation de sa température entraîne une augmentation de la concentration de vapeur d'eau. Or la vapeur d'eau est un puissant gaz à effet de serre au moins aussi important que le dioxyde de carbone ou le méthane »).

Le porteur du projet a imagé ce bilan en précisant que « si on prend en moyenne les émissions de CO₂ par habitant en France, c'est 4,7 tonnes. Donc 360 000 tonnes de CO₂ évité c'est l'équivalent d'à peu près 75 000 personnes ».

I- Déchets solides générés

Les déchets produits par le projet PARKES ont donné lieu à plusieurs questions sur leur nature et leur devenir (« Quels sont les principaux produits et sous-produits résultant du processus ? Quel est le bilan énergétique de l'usine (déchets utilisés pour alimenter le processus ou utilisés comme produit de sortie) ? Les déchets du processus seront-ils gérés sur place ou transportés vers un autre site ? Enfin, comment les émissions liées au traitement de ces déchets seront-elles contrôlées à l'extérieur du site ? », « La présence d'une telle entreprise dans le projet me questionne sur deux points :

1. les déchets du processus vont-ils être envoyés en incinération ou dans un futur site de pyrolysis/gasification? A ma connaissance il n'y a pas de tel projet sur cette partie du territoire français,
2. Est-ce que ce site ne pourrait pas servir de base de pré-traitement des déchets pour avoir des intrants similaires pour d'autres sites de ce groupe ? »).

Sur ce thème particulier, le porteur du projet a répondu que « Les « coproduits » de la préparation des déchets pour PARKES (par exemple, les opercules des barquettes de jambon) seront recyclés mécaniquement si la qualité obtenue le permet. Si ce n'est pas le cas, ils pourraient en effet être orientés vers des process de pyrolyse. Il n'y a à ce jour pas de projet annoncé dans la région Grand Est, mais il y en a un prévu en région parisienne et un autre en Normandie, et d'autres pourraient voir le jour dans les années à venir » et que « Le principe de l'unité de préparation des déchets plastiques du projet PARKES est d'optimiser le recyclage, et d'adapter les process en fonction des cahiers des charges des besoins finaux. Cette unité de préparation pourrait ainsi être utilisée comme base de pré-traitement pour SK Geo Centric, sous réserve que la société développe des projets pouvant utiliser les plastiques préparés ».

J- Risques sanitaires

Les enjeux sanitaires pour les populations ont quant à eux également généré plusieurs questions ou inquiétudes (« *Des nuisances sont-elles prévues ? Des pollutions vont-elles être engendrées par le projet ? Si oui, lesquelles et à combien sont-elles estimées ? Quelle est la proximité de l'installation par rapport aux habitations environnantes ? Existe-t-il des inquiétudes quant à la possibilité de causer des dommages disproportionnés aux riverains ? Des mesures compensatoires ou d'évitement sont-elles prévues ?* », « *Les rejets (atmosphériques) sont-ils nocifs pour la santé ?* »).

Au sujet des distances d'éloignement avec les habitations, le porteur du projet a précisé que « *les habitations les plus proches du site sont localisées à environ :*

- *150 m au nord le long de la D26D, commune de Carling,*
- *250 m au sud-ouest le long de la route de Haslach, commune de Saint-Avold,*
- *280 m à l'est le long de l'impasse des Ponts, commune de L'Hôpital,*
- *330 m au nord-est sur la rue de Metz (D26D), commune de Carling* ».

K- Risques industriels

Alors que certaines personnes ont questionné le porteur du projet sur son statut Seveso (« *Est-ce que ce sera une usine SEVESO ?* », « *Préciser la liste et la quantité des produits chimiques stockés sur le site, justifiant son classement SEVESO* »), d'autres personnes ont exprimé leur inquiétude (« *Ce projet m'inquiète pour les générations présentes et futures quant au risque industriel* ») ou leur assurance d'une maîtrise des risques (« *Les risques sont maîtrisés avec une plateforme chimique astreinte à la directive SEVESO* »). A ce sujet le porteur du projet a précisé que « *l'unité de recyclage par dépolymérisation sera classée SEVESO seuil haut en raison de la nature et de la quantité des produits qui seront utilisés, au premier rang desquels le méthanol* » et qu'« *A ce niveau d'avancement des études de danger, trois principaux risques ont été identifiés :*

- *Un risque incendie lié au stockage de matières plastiques en bâtiments et en silos,*
- *Un risque incendie, inflammation d'un nuage accidentel, explosion d'un équipement et pollution lié au stockage et à l'utilisation de méthanol et d'autres produits chimiques,*
- *Un risque incendie lié à l'utilisation d'huile thermique à haute température* ».

Des questions ont également été posées quant au sujet de la gestion des risques du projet (« *Quel serait l'impact de ce catalyseur en cas de problème ?* », « *Y a-t-il des simulations de sécurité... déjà développées pour le projet PARKES ?* », « *le Service Départemental d'Incendie et de Secours est-il déjà associé au travail d'évaluation et de prévention des risques d'incidents ?* »). En sus des éléments figurant dans le dossier de la concertation, le porteur du projet a précisé que « *Le catalyseur utilisé dispose d'une fiche de risques associés, qui prévoit l'ensemble des prescriptions pour l'utilisation et qu'il sera pris en compte dans le cadre de l'étude de dangers même si son nom ne pourra pas être rendu public* ».

7. Aménagement du territoire

La création d'emplois au sein du projet PARKES a suscité de nombreuses réflexions liées à l'aménagement du territoire (« *Il faut penser à nos écoles, il faut penser à la culture, il faut penser au tourisme. Cela nous fait réfléchir sur notre développement. Il n'y a pas que de l'industrie, mais l'industrie apporte beaucoup d'autres choses. C'est là un vrai challenge pour les collectivités* », « *En espérant que cela va attirer la population dans notre région* ») et des propositions ont été formulées.

A- Mobilité des salariés

Ainsi sur le plan de la mobilité, « *les Écologistes appuient entre autres les propositions suivantes, en partie issues des ateliers sur la thématique de l'emploi :*

- *Mise en place de navettes en concertation avec les autres industriels de la zone, les circuits seraient optimisés selon les lieux de résidence des demandeurs,*
- *Adapter autant que possible les postes selon les lieux de résidence des ouvriers pour favoriser le covoiturage,*
- *Être médiateur dans la mise en relation des employés issus d'un même secteur géographique pour favoriser le covoiturage,*
- *Participation de l'employeur aux frais de transport en privilégiant la prise en charge des mobilités douces, du covoiturage et des transports en commun (carte de bus, télépéage...). Les écologistes encouragent une prise en charge au-delà des 50% réglementaires ».*

Afin de favoriser l'accès au territoire en voiture, il a été également proposé de « *supprimer le péage routier de Saint-Avold* ».

B- Attractivité du territoire

Sur le plan de l'attractivité du territoire, plusieurs propositions ont également été faites :

- Améliorer les conditions de travail proposées et avantages sociaux (exemple de l'Allemagne),
- Proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes travaillant sur le territoire de s'y loger ou en facilitant la recherche de logement. « *L'entreprise pourrait se porter garante de ses salariés dans le parc locatif* »,
- Travailler avec les collectivités afin de créer des équipements et services publics adaptés, pour la garde des enfants avec la création de crèches.

Évolution du projet résultant de la concertation

Pendant la concertation préalable, le porteur du projet a précisé que le projet industriel serait soumis au statut Seveso seuil haut et il a corrigé une erreur sur le nombre journalier de camions (60 camions par jour à la place des 40 camions par jour, indiqués dans le dossier de la concertation.

Il a également pris plusieurs engagements en matière de :

1. poursuite des échanges qu'il a déjà initiés avec le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle-Est (SYDEME) pour que le projet PARKES collecte en priorité les plastiques du territoire,
2. zone de collecte des plastiques pour qu'à terme elle soit réduite à 250 kilomètres autour du projet PARKES,
3. maintien d'un dialogue constant avec les professionnels de la collecte et du tri des déchets afin d'affiner l'approvisionnement et réduire la part de déchets non exploitables au sein du projet PARKES, ayant comme conséquence de réduire le tonnage de « déchets entrants » et donc de limiter le recours aux moyens de transport,
4. facilitation de l'accès à l'emploi, à la population locale, pour la construction et pour l'exploitation des futures usines,
5. participation aux groupes de travail qui sont animés au niveau de la Préfecture et de la plateforme de Chemosis,
6. limitation de la génération d'odeurs en clarifiant les conditions d'acceptation des déchets entrants au sein du projet PARKES,
7. transport des matières entrantes et sortantes par wagons en réhabilitant l'ancienne voie ferrée qui desservait la parcelle de la cokerie par la construction d'un nouvel aiguillage afin que ce trafic atteigne à terme l'objectif de 40% de l'ensemble des trafics.

Le porteur du projet a également indiqué qu'il étudierait plusieurs alternatives au traitement de ces eaux de procédé afin de minimiser les impacts de leur rejet dans le milieu naturel : construction d'une station de traitement interne sur son site, traitement par la station biologique existante d'Arkema avant rejet dans le Merle et traitement par la future station de Gazelénergie avant rejet dans la Bisten.

Demande de précisions et recommandations au responsable du projet/ plan/ programme

Ce que dit la loi sur le principe de reddition des comptes : « Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. » (L121-16 CE) Concrètement, suite à la publication du bilan de la concertation par les garant.e.s le responsable du projet ou la personne publique responsable de l'élaboration du plan ou du programme décide du principe et des conditions de la poursuite du plan, du programme ou du projet. Il précise, le cas échéant, les principales modifications apportées au plan, programme ou projet soumis à la concertation. Il indique également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Le bilan de la concertation et les enseignements tirés par le responsable du projet doivent figurer dans les dossiers de demande d'autorisation et ces documents font donc partie des dossiers d'enquête publique ou de participation publique par voie électronique.

Précisions à apporter de la part du responsable du projet/ plan/ programme, des pouvoirs publics et des autorités concernées

A l'issue de la concertation, les garants formulent les demandes de précisions suivantes :

Précisions sur les déchets entrants :

1. Il conviendrait de préciser les actions envisagées avec les fournisseurs des déchets pour optimiser la qualité du tri en amont et réduire de fait l'acheminement de déchets non exploitables au sein des installations de PARKES,
2. Il conviendrait de préciser les actions envisagées afin de réduire le périmètre de collecte des déchets et limiter le bilan carbone du transport,
3. Il conviendrait de préciser les actions envisagées afin de réduire la présence de déchets susceptibles de générer des odeurs au sein des installations de PARKES,

Précisions sur l'emploi, la formation et la mobilité du personnel :

4. Il conviendrait de préciser les actions pratiques qui seront déployées pour faciliter l'accès à l'emploi à la population locale tant pour la phase travaux que pour la phase d'exploitation des installations de PARKES,
5. Il conviendrait de préciser quelles actions pratiques de partenariats seront déployées avec les filières de formations professionnelles et l'Université de Lorraine pour la formation aux emplois générés par PARKES,
6. Il conviendrait de préciser quelles actions seront déployées pour améliorer les conditions de travail et les avantages sociaux du personnel,
7. Il conviendrait d'approfondir les actions à déployer afin de proposer une offre immobilière adaptée permettant aux personnes travaillant sur le territoire de s'y loger ou de faciliter leur recherche de logement,
8. Il conviendrait d'approfondir, en sus des exigences réglementaires, les outils de participation aux frais de transport qui pourraient être déployés par PARKES afin de privilégier les mobilités douces, le covoiturage et les transports en commun,

9. Il conviendrait d'approfondir, en concertation avec les autres industriels de la zone :
 - o la mise en place de navettes de transport du personnel de leur lieu de résidence jusqu'à leur lieu de travail tout en optimisant les circuits selon les lieux de résidence,
 - o le développement du covoiturage via l'adaptation des postes de travail selon les lieux de résidence du personnel et via le déploiement d'outils de mise en relation du personnel issu d'un même secteur géographique,
 - o la possibilité d'offrir des équipements et des services adaptés pour la garde des enfants du personnel,

Précisions sur les impacts environnementaux :

10. Il conviendrait de mener une étude sur la possibilité d'un acheminement multimodal pour les approvisionnements les plus lointains tels que le secteur de la Ruhr en Allemagne, et notamment d'un acheminement par voie fluviale, à défaut de ferroviaire, dont seuls les derniers kilomètres seraient par voie routière,
11. Il conviendrait d'étudier la faisabilité de réalisation d'une zone d'évitement/réduction des impacts sur l'environnement en partie Sud du projet de PARKES (point bas des écoulements naturels du secteur aujourd'hui détruit et occupé par l'ovoïde nord) qui serait favorable à la biodiversité et qui constituerait un corridor paysager et de déplacement de la faune,
12. Il conviendrait d'approfondir la nature des rejets aqueux du procédé afin de déterminer les caractéristiques des traitements à réaliser (type de station) pour ne pas dégrader la qualité du cours d'eau récepteur,
13. Il conviendrait de détailler le calcul de la valeur de CO₂ évité par le projet PARKES en intégrant l'impact du recours aux moyens de transport alternatifs utilisant la voie ferroviaire ou la voie navigable,
14. Il conviendrait d'étudier la faisabilité de la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments administratifs et sur les ombrières des places de stationnement.

Recommandations du/de la garant.e pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

A l'issue de la concertation, les garants formulent les recommandations suivantes pour garantir le droit à l'information et à la participation du public :

1. Poursuite des échanges d'informations et de participation sur le site internet de la concertation préalable

Les garants recommandent que le site internet de la concertation préalable soient maintenu ouvert et « vivant » jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et même pendant la phase de construction du projet. Le porteur du projet devrait l'alimenter en publiant au fil de l'eau les études qu'il réalise et le public devrait pouvoir poser des questions et y obtenir des réponses dans un délai raisonnable.

Les garants recommandent également au porteur du projet de communiquer dès sa réception le présent bilan des garants à tous les participants contributeurs et acteurs de la concertation et de le publier sur le site internet de la concertation.

2. Rédaction d'un journal de bord à une fréquence bimestrielle

Les garants recommandent au porteur du projet, pendant la durée de la concertation continue et celle de la construction des usines, d'informer et de consulter régulièrement le public. A cet effet, ils proposent la rédaction d'un journal de bord qui serait publié tous les 2 mois sur le site internet de la concertation préalable.

3. Diffusion des études au fur et à mesure de leur production

Compte tenu du nombre de réponses ou de précisions qui sont soumises à la production d'études à venir comme l'étude d'impact et l'étude de dangers, les garants recommandent au porteur du projet de les publier sur le site internet de la concertation préalable au fur et à mesure de leur finalisation.

4. Tenue d'une réunion publique avant le démarrage de l'enquête publique

Les garants recommandent, dans un délai minimum de 2 mois avant le démarrage de l'enquête publique, l'organisation d'une réunion publique de présentation du projet, de ses impacts et de ses dangers.

5. Modalités d'accompagnement pendant la phase chantier

Les garants recommandent, pendant toute la phase chantier et en coordination avec les collectivités locales, que le porteur du projet tienne régulièrement informé le public et notamment les habitants de L'Hôpital et de Saint-Avoid, ainsi que les salariés de la plateforme Chemesis, des interventions lourdes susceptibles de créer des nuisances ou de générer des modifications d'usage temporaire.

Liste des annexes

- Annexe 1 - Tableau des demandes de précision et recommandations des garants
- Annexe 2 - Lettre de missions des garants du 14 avril 2023
- Annexe 3 - Synthèse des cahiers d'acteurs
- Annexe 4 - Liste des principales retombées médiatiques

Annexe 1 - Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 06/12/2023	Réponse du/ des maître(s) d' ouvrage ou de l' entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n' ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. Qualité du tri amont des déchets entrants</i>			
<i>2. Réduction du périmètre de collecte des déchets entrants</i>			
<i>3. Réduction des déchets odorants entrants</i>			
<i>4. Actions visant à faciliter l' accès à l' emploi aux personnes du territoire</i>			
<i>5. Partenariats déployés avec le monde de la formation</i>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

6. <i>Actions d' amélioration des conditions de travail du personnel (avantages financiers et matériels, aides au logement, frais de transport...)</i>			
7. <i>Mutualisation des moyens de transport du personnel et des services de garde d' enfants</i>			
8. <i>Etude sur les moyens d' acheminement multimodal des matières entrantes et sortantes</i>			
9. <i>Préservation de la zone sud du site du projet</i>			
10. <i>Etude d' impact des rejets aqueux sur le milieu naturel</i>			
11. <i>Détail du bilan carbone du projet</i>			
12. <i>Pose de panneaux photovoltaïques</i>			
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. <i>Poursuite des échanges avec le public via le site internet</i>			
2. <i>Rédaction d' un journal de bord du projet</i>			

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

—

3. Diffusion régulière des études (impacts, dangers...)			
4. Organisation d' une réunion avant l' enquête publique			
5. Information en phase chantier			

Annexe 2 - Lettre de missions des garants du 14 avril 2023



La présidente

Paris, le 12 avril 2023

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 5 avril 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné.es garante et garant du processus de concertation préalable pour le projet de préparation et recyclage de matières plastiques à Saint-Avold (57).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général sur ce projet qui comporte des impacts significatifs sur l'environnement et des enjeux d'aménagement du territoire et socio-économiques majeurs et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable pour ce projet a été décidée en application de l'article L121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L121-9, « *lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant* ».

I. Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large puisque l'article L121-15-1 du code de l'environnement précise que celle-ci doit permettre de débattre :

- de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- des solutions alternatives (non seulement techniques), y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Il est important que vos interlocuteurs et l'ensemble des parties prenantes aient connaissance des dispositions légales.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, la concertation du grand public doit prendre en compte et répondre aux enjeux et questions suivants :

- à quels besoins répond ce projet et quelles pourraient être ses alternatives possibles ?
- compte-tenu des enjeux environnementaux, expliquer le procédé de recyclage et ses incidences, notamment quant à l'approvisionnement : la nature des déchets et leur proportion (ménagers, industriels) ainsi que leur origine géographique (a priori 50% d'origine allemande, 30% France, 20%

Belgique et Angleterre) ainsi que les déchets que l'entreprise remettra sur le marché ;

- préciser les enjeux de transport (mode d'approvisionnement, nombre de camions, autres moyens) ;
- aborder la réorganisation industrielle du territoire, ce dernier étant en grande mutation et les enjeux socio-économiques qui en résultent (emplois créés/détruits et localisation, formation, retombées sur le territoire) ;
- le risque industriel ;
- la question de la pertinence du projet vis-à-vis des impératifs de réduction des déchets et des réglementations européenne et nationale, notamment **la Directive UE 2018/852** qui vise à limiter la production de déchets d'emballage ;

Vous devez faire des préconisations très précises au maître d'ouvrage (MO) quant à la mobilisation des publics les plus éloignés et potentiellement concernés pour qu'ils soient informés et travailler avec le MO pour qu'il mette tout en œuvre pour leur faciliter l'accès aux espaces de débat. Ce projet lié à la transition écologique est encore peu connu sur le territoire par le grand public.

II. La définition des modalités et du périmètre de la concertation préalable et son déroulement

La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP (art. L. 121-8 et R. 121-8 CE). L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage.

Dans le cadre des articles L.121-8 et R.121-8 du code de l'environnement, il appartient à la CNDP de définir les modalités et la durée de la concertation, ainsi que de valider le calendrier et le dossier proposés.

L'étude de contexte, c'est-à-dire l'analyse précise du territoire, des enjeux du projet et des publics spécifiques est la première étape que vous avez à réaliser. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés (notamment riverains, associations environnementales, syndicats professionnels, acteurs économiques, collectivités territoriales, services de l'Etat, etc.) afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux qu'il apparaît souhaitable de soumettre à la concertation, mais également les modalités d'information, de mobilisation et de participation les plus adaptées.

L'étude de contexte vous permettra de définir les modalités de concertation adaptées, naturellement en collaboration avec la CNDP. S'il est fortement souhaitable que le MO soit consulté sur vos propositions et préconisations, il appartient à la CNDP en séance plénière d'adopter les modalités, la durée et le calendrier de la concertation.

Vous réaliserez une synthèse de votre étude de contexte et de l'ensemble des échanges pour justifier vos propositions de calendrier, d'outils et support d'information et de participation. Cette synthèse, accompagnée du dossier et des modalités de concertation sera présentée à l'équipe de la CNDP un mois avant

que le dossier et les modalités ne soient soumis à l'approbation du collège de la CNDP.

Le dossier de concertation du MO

Vous accompagnerez également le MO dans sa constitution du **dossier de concertation**. Il doit être complet et compréhensible pour présenter au public les objectifs du projet, ses alternatives, ses caractéristiques, son opportunité et ses impacts (avantages et inconvénients).

Des éléments d'information émanant d'autres acteurs locaux doivent pouvoir être présentés au public afin qu'il bénéficie d'une information pluraliste et contradictoire sur le projet.

La concertation préalable

Il est important que vous puissiez amener le MO à réunir les moyens budgétaires et les ressources humaines nécessaires au bon déroulement de cette concertation.

La concertation ne peut s'engager moins de deux semaines après la validation des modalités par la CNDP. En effet, le public doit être informé au minimum 15 jours avant le début de la concertation de ses modalités et de sa durée par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieu(x) concerné(s) (**art. L 121-16 CE**). Vous veillerez à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication, à leur éventuelle démultiplication et publication locale afin que le public le plus large soit clairement informé de la démarche de concertation.

En votre qualité de garante et garant, il vous appartiendra de veiller tout au long du dispositif à la bonne mise en œuvre organisationnelle de la concertation déléguée au MO, au respect par ce dernier des modalités proposées par vous et validées par la CNDP, ainsi qu'au respect des principes de la participation par l'ensemble des participantes et participants.

Rôle et missions des garants

Au-delà de la réalisation de l'étude de contexte et de la proposition d'un calendrier et de modalités d'information et participation précises, vous devez rester à disposition du public pour l'informer de ses droits.

Comme vous le savez, vous devez exercer votre mission dans le plus strict respect du principe de **neutralité et d'indépendance**. Il exige de n'avoir aucune attitude, acte ou intervention témoignant de votre prise de position quant au projet, aux arguments exprimés ou acteurs de cette concertation.

Toute préconisation, recommandation ou demande de complément au MO, en phase préparatoire et pendant le déroulement de la concertation, en matière d'information et de participation du public, doit lui être envoyé par écrit. Ces préconisations et demandes ont vocation à être publiques.

III. Conclusions de la concertation préalable

Vous devrez rédiger et publier votre bilan dans le mois suivant la fin de la concertation préalable.

Ce bilan, dont un canevas concernant la structure vous est transmis par la CNDP, doit présenter la façon dont la concertation s'est déroulée. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées par le public. Il présente la

méthodologie préconisée et votre appréciation indépendante sur la manière effective dont le MO a organisé la concertation. Il doit intégrer la liste des questions du public restées sans réponse et vos recommandations au MO pour améliorer l'information et la participation du public qui suivra la concertation préalable.

Ce **bilan**, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou, s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet (art. R.121-23 CE). Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

La concertation s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux enseignements de la concertation, aux questions du public et aux recommandations contenues dans votre bilan, **dans les deux mois suivants sa clôture** (art. R.121-24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Il vous est ensuite demandé de transmettre à la CNDP **votre analyse quant à la complétude de ces réponses** au regard de vos demandes de précisions et recommandations. Un tableau à annexer à la décision vous sera proposé pour faciliter l'analyse.

Je vous demande d'informer le MO que, dans le cadre de l'article L.121-14 du code de l'environnement, **la CNDP désignera un.e garante pour garantir la bonne information et participation du public entre la réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique**. Cette nouvelle phase de participation continue se fondera pour partie sur vos recommandations, les engagements du MO et l'avis que la CNDP aura rendu sur la qualité de ces engagements.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ilaria Casillo
Présidente par intérim



Madame Valérie TROMMETTER
Monsieur Luc MARTIN
Garant.e.s de la concertation préalable –PARKES- Usines de recyclage de plastiques- Saint-Avoid (57)

Annexe 3 – Synthèse des cahiers d'acteurs

Fidèle au principe d'équivalence de la parole de la CNDP, sont présentées ci-dessous les conclusions des 6 cahiers d'acteurs en fonction de leur ordre de publication sur le site de la concertation préalable.

1. M. Louis EXERTIER, Moselle Attractivité

Moselle Attractivité est l'agence de développement économique de la Moselle. Très convaincue de l'enjeu stratégique de ce projet dès le départ, Moselle Attractivité a du coup toujours accompagné et suivi ce projet important pour ce territoire industriel. Ce projet permet de créer des emplois, aux habitants de ce territoire, mais aussi d'attirer des acteurs de l'extérieur qui puissent aussi amener un savoir-faire. Voilà un projet qui fait changer de dimension la Moselle avec un passage dans la troisième révolution industrielle de l'économie décarbonée.

2. M. Gilbert PITANCE et Philippe BURG, IUT de Moselle Est

L'existence de Lycées et de l'IUT de Moselle-Est participe à l'attractivité du territoire, c'est une composante de l'Université de Lorraine. Cet IUT installé sur 3 sites, dispense des formations BAC +3 (Bachelor Universitaire de Technologie). « Si on regarde les projets qui sont actuellement suivis par la CNDP en Moselle Est, ça fait presque deux milliards d'euros d'investissements et près de 2 000 emplois. On est pour ce projet ». L'IUT souhaite contribuer à la montée en compétence du territoire sur les aspects scientifiques mais aussi logistique, marketing, droit...

3. M. Loïc SCHWINDLING, Groupe local Moselle Est Les Ecologistes

Le groupe Local Moselle Est représente sur ce territoire le parti Les Écologistes – ex EELV - se réjouit du fait qu'on aille vers une décarbonation de toutes ces industries sur le territoire. Les écologistes se positionnent donc favorablement à ce projet. Ils espèrent que tout ce qui a été dit lors de la concertation sera pris en compte notamment dans le domaine du respect des normes environnementales, des conditions de travail des salariés, de la logistique et de la mobilité et que ces points seront mis en œuvre. Enfin, ils se félicitent de la bonne tenue de cette concertation.

4. France Chimie Grand Est

Cette organisation professionnelle de l'industrie de la chimie se félicite de l'arrivée de ce nouvel acteur qui renforcera un secteur en croissance car en tête des industries exportatrices de la France. Elle souligne notamment les impacts favorables du projet notamment en terme économique et en termes d'emplois. Alliant performance industrielle, innovation technologique, engagement environnemental et création d'emplois sur le territoire, elle considère que le projet PARKES offre des perspectives prometteuses pour le développement de l'économie circulaire.

5. GazelEnergie

GazelEnergie, s'exprime également au nom du groupement Chemesis, TotalEnergie et Arkema. Il considère que PARKES s'inscrit dans la droite ligne de la réindustrialisation autour de la chimie verte qui a déjà été lancée depuis quelques années maintenant. La plateforme Chemesis, dans une logique de partenariat industriel, va assurer entre autre la fourniture des utilités industrielles nécessaires et des services industriels nécessaires. Il pense qu'il y a un bel avenir pour ce territoire et souhaite donc la bienvenue au projet PARKES.

6. M. Alexandre LOUBET, Député de la 7^{ème} circonscription de la Moselle

Monsieur le Député se réjouit de l'émergence de nombreux projets industriels décarbonés sur le territoire. Le projet PARKES lui paraît être un projet « modèle » notamment en termes d'écologie, d'emploi, de formation, de sobriété foncière car on réutilise un terrain déjà industrialisé. Le député émet trois souhaits pour le projet PARKES : continuer cette démarche de dialogue et d'information auprès de la population et des élus. Associer les entreprises locales pour qu'elles puissent bénéficier des répercussions économiques. Apporter un soutien financier auprès des collectivités et des associations locales.

7. M. Jean Pierre DAMM, Délégué Syndical FO - Centrale Emile HUCHET GAZELENERGIE

Monsieur Damm, par ailleurs Président du Comité de Dialogue Social dans les Industries Extractives en Europe à Bruxelles, souligne la cohérence du projet avec le Projet de Territoire du Warndt Naborien (PTWN). Au-delà des atouts environnementaux, il souhaite que PARKES prenne bien en compte la dimension sociale. Tout en apportant son soutien au projet il se félicite de « la qualité de la concertation qui a permis d'aborder tous les sujets et légitimes interrogations ».

Semaine du 23 octobre

- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : une réunion publique de restitution se tiendra ce jeudi 26 octobre.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/10/25/projet-parkes-une-reunion-publique-de-restitution-se-tiendra-ce-jeudi-26-octobre>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : le recyclage des plastiques génère des avis positifs.**
<https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2023/10/27/projet-parkes-le-recyclage-des-plastiques-genere-des-avis-positifs>
- **France 3 Lorraine : 1200 emplois indirects attendus avec l'implantation d'une usine de recyclage de plastique en Moselle, "une bonne nouvelle pour le territoire"**
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moselle/metz/1200-emplois-indirects-attendus-avec-l-implantation-d-une-usine-de-recyclage-de-plastique-en-moselle-une-bonne-nouvelle-pour-le-territoire-2863352.html>
- **Moselle TV "le rendez-vous éco" : La valorisation des déchets, pilier de l'économie circulaire, locale et sociale**
<https://moselle.tv/la-valorisation-des-dechets-pilier-de-leconomie-circulaire-locale-et-sociale/?fbclid=IwAR2OVL5ioVBq1pqjGBorF0ETlo1mopXyd52MAvPrZG5c-px3HRnzN1xEP64>

Semaines des 9 et 16 octobre 2023

- **Saarbrücker Zeitung: Kunststoff-Recycling in Carling geplant**
https://www.saarbruecker-zeitung.de/saarland/saarbruecken/voelklingen/kunststoff-recycling-auf-chemieplattform-carling-geplant-infostand-in-voelklingen_aid-99241231
- **Radio RCF : Thierry Dormois, directeur du Projet PARKES. (Interview radio)**
<https://www.rcf.fr/culture/11h3012h30-midi-lorraine-votre-dejeuner-bien-complet?episode=413190>

Semaines du 2 octobre 2023

- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : un atelier thématique à l'espace Detemple le 4 octobre.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/10/03/projet-parkes-un-atelier-thematique-a-l-espace-detemple-le-4-octobre>

Semaine du 25 septembre 2023

- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : une concertation « prématurée » aux yeux de l'association de lutte contre la pollution.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/28/projet-parkes-une-concertation-prematuree-aux-yeux-de-l-association-de-lutte-contre-la-pollution?login=1>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : 200 emplois directs et 1 200 induits en 2027.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/education/2023/09/25/projet-parkes-200-emplois-directs-et-1-200-induits-en-2027>
- **Le Républicain Lorrain : Industrie : pourquoi le nom de « projet Parkes » ?**
<https://c.republicain-lorrain.fr/insolite/2023/09/22/industrie-pourquoi-le-nom-de-projet-parkes>

Semaine du 18 septembre 2023

- **(France 3) ICI 19/20 – Lorraine : Reportage télévisé**
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moselle/metz/video-200-emplois-a-pouvoir-la-filiere-recyclage-plastique-tentent-de-seduire-les-etudiants-2843072.html>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : le projet industriel XXL, vu du marché.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/projet-parkes-le-projet-industriel-xxl-vu-du-marche#>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : les odeurs dégagées par le recyclage des plastiques au cœur des débats.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/21/projet-parkes-les-odeurs-degagees-par-le-recyclage-des-plastiques-au-coeur-des-debats>
- **Moselle TV : Reportage télévisé (émission du 20 septembre 2023)**
<https://moselle.tv/actualites/actualites-actualites/moselle-info/>
- **Radio Mélodie : Saint-Avold : Avant le projet « Parkes » et ses plus de 200 emplois, les industriels rencontrent les habitants**
<https://www.radiomelodie.com/a/18576-avant-le-projet-parkes-et-ses-plus-de-200-emplois-les-industriels-rencontrent-les-habitants>
- **Saarbrücke Zeitung : Neue Anlage für Plastik-Recycling in Carling: Jetzt können sich die Saarländer über das Projekt äußern.**
https://www.saarbruecker-zeitung.de/saarland/blickzumnachbarn/frankreich/chemieplattform-carling-neues-projekt-zum-plastik-recycling_aid-97708055
- **Les Tablettes Lorraines : la concertation préalable est lancée**
<https://www.tabletteslorraines.fr/article/le-projet-parkes-la-concertation-prealable-est-lancee>
- **La Gazette Moselle : Le projet Parkes : la concertation préalable est lancée**
<https://www.gazettemoselle.fr/article/le-projet-parkes-la-concertation-prealable-est-lancee>
- **Le journal des entreprises : Réindustrialisation : la Lorraine, riche de ses friches ?**
<https://www.lejournaldesentreprises.com/lorraine/article/reindustrialisation-la-lorraine-riche-de-ses-friches-2068598>

- **Recyclage Récupération : Plastiques : le projet Parkes entre en concertation.**

Semaine du 11 septembre 2023

- **Le Républicain Lorrain : « Projet Parkes » de recyclage du plastique à Saint-Avold : les industriels à la rencontre des habitants**
<https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/12/projet-parkes-de-recyclage-du-plastique-les-industriels-a-la-rencontre-des-habitants>
- **L'Est Républicain : Dix rencontres autour du « projet Parkes » de recyclage du plastique**
- **Le Journal des Entreprises : La concertation autour de l'implantation de l'usine de Loop Industries à Hambach est lancée**
<https://www.lejournaldesentreprises.com/lorraine/breve/la-concertation-autour-de-l-implantation-de-lusine-de-loop-industries-hambach-est-lancee-2068224>
- **France 3 Grand Est : Usine de recyclage chimique des plastiques Parkes, lancement d'une concertation préalable à Carling-Saint-Avold en Moselle**
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/moselle/usine-de-recyclage-chimique-des-plastiques-parkes-lancement-d-une-concertation-prealable-a-carling-saint-avold-en-moselle-2838050.html>
- **Radio Mélodie : A Saint-Avold, le « projet Parkes » lance sa consultation citoyenne**
<https://www.radiomelodie.com/a/flash/11277-a-saint-avold-le-projet-parkes-lance-sa-consultation-citoyenne>
- **France Bleu Moselle : Projet Parkes de recyclage des plastiques à Saint-Avold Carling : Mosellans, prenez la parole !**
<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/projet-parkes-de-recyclage-des-plastiques-a-saint-avold-carling-mosellans-prenez-la-parole-2605900>
- **(France 3) ICI 12/13 – Lorraine : Reportage Télévisé**
<https://www.france.tv/france-3/grand-est/ici-12-13-lorraine/5257590-emission-du-mardi-12-septembre-2023.html>
- **(France 3) ICI 19/20 – Lorraine : Reportage télévisé**
<https://www.france.tv/france-3/grand-est/ici-19-20-lorraine/5245968-emission-du-mardi-12-septembre-2023.html>
- **France Bleu Lorraine – Information 18h - Reportage radio**
- **Le Républicain Lorrain : Saint-Avold : Projet Parkes, concertation publique, comment ça marche ? (Article vidéo)**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/saint-avold-projet-parkes-concertation-publique-comment-ca-marche>

- **Le Républicain Lorrain : Saint-Avold : Projet industriel de recyclage du plastique : en quoi est-ce innovant ? (Article vidéo)**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/16/saint-avold-projet-indutstriel-de-recyclage-du-plastique-en-quoi-est-ce-innovant>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes, communauté médicale, deux commerces brûlés et une école en vente, c'est le Récap' de la semaine. (Article vidéo)**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/projet-parkes-communaute-medicale-deux-commerces-brules-et-une-ecole-en-vente-c-est-le-recap-de-la-semaine>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : une révolution de recyclage du plastique et une concertation publique d'envergure.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/projet-parkes-concertation-publique-autour-d-une-nouvelle-aventure-industrielle>
- **Le Républicain Lorrain : Impact environnemental : que sait-on ?**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/impact-environnemental-que-sait-on>
- **Le Républicain Lorrain : Concertation publique : quand et où se rendre ?**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/concertation-publique-quand-et-ou-se-rendre>
- **Le Républicain Lorrain : Le projet Parkes en chiffres.**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/le-projet-parkes-en-chiffres>
- **Le Républicain Lorrain : Projet Parkes : « Recycler ce qui n'était jusque-là pas recyclable ».**
<https://c.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/15/projet-parkes-recycler-ce-qui-n-etait-jusque-la-pas-recyclable>

Semaine du 4 septembre 2023

- **Le Républicain Lorrain : Sections CFDT de la plateforme : des attentes, des craintes et de l'espoir**
<https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2023/09/10/sections-cfdt-de-la-plateforme-des-attentes-des-craintes-et-de-l-espoir>

Semaine du 28 août 2023

- **La Semaine : Méga-usine en Moselle-Est : les habitants ont leur mot à dire**
<https://www.lasemaine.fr/mega-usine-en-moselle-est-les-habitants-ont-leur-mot-a-dire/>

